

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	4
DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	5
▶ Justice, prisons	7
▶ Gouvernance	8
▶ Droits des femmes	11
▶ Droits de l'enfant.....	12
▶ Education, université	12
▶ Migrations, trafics d'êtres humains	13
▶ Santé, Covid-19	14
▶ Médias, liberté d'expression, lanceurs d'alerte.....	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Ressources naturelles, aménagements, foncier, environnement	17
▶ Economie – Social	21
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	24

POLITIQUE

▶ **Affaires nationales**

02/05 - Le 2 mai déclaré férié, chômé et payé pour la célébration de la fin du Ramadan. Selon un décret du 5 janvier 2022, les fêtes musulmanes de l'Eid El Fitr et de l'Eid El Adha font partie des jours fériés, donc chômés et payés, alors que la religion musulmane est minoritaire dans la grande Ile. Elle rassemble entre 10 et 13 % de la population. Cette fête a lieu dans une ambiance plus que morose à cause des hausses de prix. Conséquence de la guerre en Ukraine : l'inflation frappe durement les Malgaches. L'Etat n'a plus les moyens de contenir l'augmentation des prix des carburants comme il le faisait auparavant. Les prix des billets de taxi-brousse vont grimper. Voyager va devenir un luxe. Les prix des produits alimentaires, aussi bien locaux qu'importés, flambent. Un taux d'inflation supérieur à 8 % est prévu d'ici fin décembre.

03/05 - Campagnes électorales - La société civile veut interdire les financements étrangers. Transparency international - Initiative Madagascar (TI-IM) a organisé une consultation publique d'acteurs politiques et de la société civile pour recueillir des propositions de réforme des textes électoraux. Un encadrement strict, le plafonnement et la traçabilité des fonds de campagne constituent les principaux changements souhaités. Une innovation marquante est l'interdiction des financements venant de l'étranger. « *Les personnes morales de droit étranger et tout État étranger ne peuvent participer, directement ou indirectement, au financement de la campagne électorale ou référendaire. Ils ne sont pas autorisés à consentir des fonds sous forme de donation, de don ou de subvention en numéraire, en nature, ou en nature publicitaire. Il leur est interdit de fournir des biens, des services ou autres avantages directs ou indirects à un candidat, une liste de candidats ou une option dans une campagne référendaire* », indique la proposition d'amendement de la loi organique sur le régime général des élections et des référendums. Tout candidat ou liste de candidats qui ne respecterait pas cette interdiction encourrait la disqualification. Dans la rubrique concernant les sources de financement et dépenses électorales il est notamment préconisé « *l'interdiction pour les opérateurs économiques non-membres du parti politique de financer la campagne électorale d'un candidat* ».

10/05 - Madagascar se situe parmi les pays où les dépenses électorales sont les plus élevées, selon le député d'Ikongo, Brunelle Razafitsiandraofa, auteur d'une proposition de loi destinée à plafonner ces dépenses, non encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Une étude, publiée en décembre 2016, montre que le candidat Hery Rajaonarimampianina à l'élection de 2013 a dépensé 21,50 dollars par voix obtenue, soit un montant total 43 millions de dollars. Presque deux fois plus que lors de la présidentielle américaine de 2016 et quinze fois plus que la française. En 2018, on parlait déjà d'une dépense électorale record pour Madagascar. Le député estime qu'il faudrait plafonner les dépenses à 40 000 Ar par votant (moins de 10 euros). Un plafonnement trop bas risque néanmoins de renforcer la non-déclaration des dépenses.

13/05 - Mission de suivi électoral de l'UE : des réformes discutées avec les acteurs politiques. L'évaluation du processus électoral et les recommandations européennes en la matière occupent l'agenda de la délégation, elle fait suite à la mission d'observation électorale de l'UE déployée en 2018. Les émissaires ont en outre rencontré « *en bilatéral* » Marc Ravalomanana pour évoquer avec l'opposant les questions relatives à l'évaluation du processus électoral. L'opposition a toujours réclamé la refonte de la liste électorale et la révision du code électoral. Mais ces propositions ne font pas l'unanimité au sein de la classe politique. L'opportunité d'une telle réforme est rejetée par la majorité, qui soutient l'organisation des prochaines élections avec le cadre légal en vigueur. D'autres acquis sont même défendus par le gouvernement, comme l'adoption du nouveau code de la communication adopté en 2020. Pour la ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo Rakotondrazafy, l'entrée en vigueur de ce texte est « *une avancée importante. Le régime garantit la liberté d'expression dans le pays mais dans le cadre du respect des textes et législations en vigueur* », lit-on dans une dépêche du ministère. Pour Christian Preda, ancien membre du Parlement européen et chef observateur de la mission d'observation électorale de l'UE, « *la tenue actuelle de la session ordinaire du Parlement est une opportunité pour revoir la législation électorale.* » mais l'ambassadeur Giovanni Di Girolamo s'est montrée très pessimiste sur ces points d'amélioration recommandés aux responsables malgaches. Une telle réforme exigerait en effet « *d'être précédée d'une concertation inclusive et apaisée* », perspective rejetée par la ministre de la communication qui a affirmé que « *toucher au code électoral ne se trouve pas dans l'intention du président.* » L'autonomisation de la Ceni, les garanties de la liberté d'expression et de la presse et le contrôle du financement de la vie politique sont les principaux points mis en avant par la mission d'observation.

RFI précise que le but de la délégation était de vérifier si les 27 recommandations de la précédente mission d'observation électorale avaient été tenues. En presque trois ans, quasiment rien n'a changé, a-t-elle déploré lors d'une conférence de presse. « *Peu de choses ont été faites* » constate Christian Preda, ancien membre du Parlement européen. Quelles sont les conséquences de ce constat pour Madagascar ? « *Il faut déjà que le pays invite à nouveau la mission d'observation de l'UE, note une source proche de la diplomatie internationale. L'absence d'une mission d'observation, de l'UE ou d'une autre institution d'envergure, pourrait affecter la crédibilité et/ou la réputation du processus électoral. Les rapports de l'UE en 2013 et en 2018 avaient, par exemple, été importants dans la consolidation et dans le retour de Madagascar sur la scène internationale.* » Un rapport complet devrait sortir d'ici à 3 semaines

16/05 - Le gouvernement a donné le feu vert de la refonte totale des listes électorales et du registre national électoral. La réforme du cadre légal reste toutefois une question qui divise. La dernière refonte de la liste électorale remonte à 2010. La refonte totale est prévue par la loi et devrait avoir lieu tous les dix ans. Cette opération, qui devrait être précédée d'un nouveau recensement électoral, à partir d'octobre, a été sollicitée par l'opposition depuis le constat de l'existence de millions de cas de doublons de numéros de carte nationale d'identité révélée par Thierry Rakotonarivo, ancien membre de la Ceni. Elle est devenue un cheval de bataille de l'opposition. « *C'est une bonne chose* », a reconnu la société civile. Mais elle devrait « *se faire en toute rigueur et beaucoup de célérité* », a lancé Hery Rason, directeur exécutif de l'ONG Ivorary. « *L'opération devrait être inscrite dans la loi de finances rectificative* » afin que les budgets nécessaires soient mobilisés, a soutenu le Kmf/Cnoe. Les membres de la Ceni estiment à 50 milliards Ar le budget nécessaire à la réalisation de ce projet, des investissements colossaux qui nécessiteraient sûrement le soutien des partenaires techniques et financiers, comme l'Union européenne qui s'est toujours montrée très active en la matière. La refonte du fichier électoral fait d'ailleurs partie des recommandations récemment réitérées par l'UE. La formation des agents qui vont procéder au recensement électoral sont au programme des opérations préliminaires ainsi que l'organisation de justices foraines pour procéder à des jugements supplétifs, afin d'octroyer des actes de naissance à ceux qui n'en ont pas. Des campagnes de sensibilisation pour l'acquisition de cartes d'identité nationale sont aussi au programme. *L'Express* écrit : « *une nouvelle qui doit rassurer tout le monde après l'élection présidentielle de 2018 dont la crédibilité a été mise en doute par une histoire de doublon qui a coûté sa place au secrétaire général de la Ceni. Depuis la présidentielle de 2013, la liste électorale était sujette à caution faute d'un recensement en profondeur et en détail.* »

03/05 - Loi sur l'accès à l'information : adoption attendue lors de la nouvelle session parlementaire. « *La non-adoption de la loi durant la session parlementaire en cours signifierait alors un nouveau recul qui serait*

à l'évidence préjudiciable à tous, et en premier lieu aux citoyens », avaient interpellé, en juin 2020, les organisations de la société civile. À cette date, le projet de loi relatif à l'accès à l'information à caractère public avait déjà été finalisé mais le projet de loi est resté en stand-by. Le Parlement n'a jamais eu l'occasion de l'inscrire à son ordre du jour, le gouvernement n'ayant pas émis le souhait qu'il soit examiné. La société civile souhaite une fois de plus que le texte passe au Parlement à l'occasion de la session qui débute. « *Cela fait maintenant plus de 15 ans que Madagascar tente d'adopter une loi sur l'accès à l'information* », déclare Hery Rason, directeur exécutif de l'ONG Ivorary. Le projet apportera, selon lui, « *des principes généraux relatifs à l'accès à l'information, notamment la disponibilité de l'information à caractère public, l'adaptabilité de l'information, le libre accès de tous à l'information, la divulgation maximale, la facilité d'obtention de l'information à caractère public, la célérité de réponse, la gratuité de l'information et de la demande* ». Toutefois, « *la mise en lumière de certaines mauvaises pratiques à l'exemple du manque de transparence sur le revenu des agents publics, l'indisponibilité des textes précisant leurs revenus ou indemnités, illustre parfaitement la problématique* », poursuit-il.

12/05 - Les partis d'opposition du RMDM demandent à la HCC de démettre immédiatement les gouverneurs de région non élus, dont la nomination serait anticonstitutionnelle. Une question maintes fois évoquée, sans prise de position de la HCC. « *Si les membres de la HCC ne prennent pas de décision, nous les considérerons comme complices. Et cela remettra en cause notre confiance envers cette institution* », soulignent-ils. « *Reste à savoir si la HCC écoutera cette requête à presque une année de la présidentielle pendant laquelle les gouverneurs, majoritairement Mapar, auront forcément d'un rôle à jouer* », écrit Midi.

16/05 - Meetings politiques du TIM et du TGV : inégalité de traitement par les autorités locales. Le chef du district de Soavinandriana a refusé au TIM de l'ancien président Marc Ravalomanana d'organiser un meeting politique, suite à l'avis défavorable de l'Organe mixte de conception (OMC). Le parti TGV du président Andry Rajoelina a pu en revanche effectuer un grand carnaval dans les rues d'Ambatondrazaka. Deux chefs de région ont participé à cette manifestation. En espérant organiser un meeting dans le même lieu que celui demandé par le TIM, à Soavinandriana, le TGV n'a pas eu non plus, le feu vert des autorités. Ce qui semble indiquer que les décisions ne sont pas politiques, même si les membres du TIM font porter la responsabilité de ces incohérences au gouvernement.

17/05 - « Marc Ravalomanana serait-il surveillé de près par le pouvoir ? », interroge Tribune. Lors d'un déplacement à Soavinandriana, le chef de file de l'opposition qui bénéficie encore d'avantages en tant qu'ancien chef de l'Etat, comme une escorte militaire restreinte, a été arrêté par les forces de l'ordre en cours de route. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux et sur la chaîne privée de Marc Ravalomanana, l'agent chargé d'effectuer le contrôle explique qu'il avait reçu ordre d'informer ses supérieurs de son passage. Il a alors ordonné au convoi de s'arrêter un moment, jusqu'à ce qu'il obtienne des instructions. Riana Randriamasionoro, secrétaire général du TIM, estime qu'il s'agit d'une intimidation envers les partis de l'opposition. « *Le président, qui répondait à une invitation, allait se rendre à un culte* », affirme cet ancien conseiller de Lalao Ravalomanana à la mairie d'Antananarivo. « *Si ce genre d'intimidation perdure, nous allons avoir des problèmes* », regrette-t-il, redoutant une crise naissante, qualifiant le pouvoir actuel d'autoritaire et empêchant les citoyens de s'exprimer. Le pouvoir met fréquemment des bâtons dans les roues de l'opposition lorsqu'elle tente d'organiser des rassemblements populaires dans la capitale ou dans d'autres grandes villes, observe le site.

28/05 - Marc Ravalomanana : Meeting interdit au Magro d'Antsirabe, seconde non-autorisation en espace de deux semaines. Le projet s'inscrivait dans le cadre de la redynamisation du TIM en vue de la prochaine présidentielle. Pour Me Hanitra Razafimanantsoa, « *l'Etat est terrorisé par l'opposition, surtout les responsables qui se trouvent à Antsirabe* ». « *Ne nous empêcher pas. Laissez-nous nous exprimer. Combien de meeting que le Mapar a organisé ont eu l'autorisation des autorités ? Pour le TIM, ce n'est pas le cas* », s'est insurgé le député José Randrianadrianantenaina sur une radio locale.

31/05 - Liberté de circulation : appel de Marc Ravalomanana à la communauté internationale. L'ancien président a énuméré sur les ondes de sa station MBS les différentes interpellations qu'il a subies depuis le 29 novembre 2021. « *Mes déplacements constituent-ils une priorité pour l'Etat ou bien s'agit-il juste d'une intimidation ?* », a-t-il lancé. La Constitution, dans son article 3, précise « *le droit de circuler librement sur tout le territoire de la République* », a fait savoir un communiqué de la plateforme d'opposition RMDM dont l'ancien chef de l'Etat est également le président. Celui-ci se dit offensé par l'interdiction systématique des actions de redynamisation de son parti, le TIM, alors que le camp d'en face jouit d'une totale liberté.

17/05 - Promesse du président Rajoelina lors de sa visite à Paris, la diaspora se prépare à participer à la prochaine élection présidentielle. Un webinar sur la thématique : « *l'engagement civique et la participation politique de la diaspora : la question du droit de vote à distance pour les Malagasy à l'étranger* » a été organisé par l'association Za Koa Hanorina (ZKH). La conférence visait à mettre en lumière les enjeux et

problématiques soulevés par ce projet. Il s'agissait d'interroger l'effectivité du droit de vote pour la diaspora, tant du point de vue politique, que social, législatif et logistique.

20/05 - Navony Pierre Lenoble, président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED) : « *Dans le contexte actuel certains pensent à une revanche politique* ». Et d'ajouter que « *c'est une pratique politique qui date d'avant* ». Il pense, en outre, que tout le monde a le droit de circuler librement. « *Il ne devrait pas y avoir de restriction à tout citoyen* », a-t-il soutenu [allusion aux restrictions apportées aux déplacements de Marc Ravalomanana]. Sur d'autres sujets, il pense que « *les personnes désignées ne doivent pas donner des ordres aux élus* ». Tout en soulignant au passage que « *la règle protocolaire n'est pas respectée dans le pays* ». Concernant la justice populaire, le président du HCDDDED juge que « *des sanctions sévères devraient être prises à l'encontre des auteurs de tels actes. Des lacunes au niveau de la justice* ». Quant aux élections, il martèle que « *des dispositions sévères doivent être prises à l'encontre de ceux qui sont pris en flagrant délit de fraudes électorales* ».

21/05 - Assemblée nationale : le principe de la laïcité de l'Etat remis en cause. La présidente, Christine Razanamahasoa, a inauguré en grand pompe la « *Chapelle Nehemia* », dans l'enceinte de l'Assemblée. Le geste divise l'opinion publique à majorité chrétienne. « *Il s'agit d'un cadeau qui vient de ma famille et de ma personne* », a-t-elle indiqué. Un culte œcuménique y a été organisé avant l'inauguration. « *Depuis 20 ans, une cellule de prière existe au sein de l'Assemblée nationale* », s'est justifiée Christine Razanamahasoa. « *La Constitution est claire sur ce point. Le texte évoque juste la croyance en Andriamanitra Andriananahary en préambule pour affirmer que le peuple malgache est une nation croyante sans évoquer une religion particulière. Les institutions de l'Etat y compris l'Assemblée nationale se doivent de respecter la laïcité pour une séparation stricte entre les affaires étatiques et les cultes religieux* », a indiqué un juriste. « *Déjà l'utilisation du nom de 'Nehemia' [faisant références à la Bible] porte une discrimination forte au regard des autres pratiques religieuses* », a-t-il poursuivi. L'article 2 de la Constitution stipule que « *l'Etat affirme sa neutralité à l'égard des différentes religions* » La Constitution de septembre 1992 est la première à avoir consacré explicitement le principe de laïcité. Lanto Ratsida, sociologue, observe que Christine Razanamahasoa est une « *mpiandry* » évangéliste.

21/06 - Des centaines de plaintes ont été reçues par le Fonds d'intervention pour le développement (FID) dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale. Des efforts seront déployés pour la digitalisation du paiement et de la liste des ménages cibles. Avec plus de 500 000 bénéficiaires, les Filets sociaux de sécurité (FSS) continuent de soutenir les plus vulnérables. Effectif depuis 2016 dans 15 régions, les différents programmes de protection sociale mis en œuvre par le FID sous la coordination du ministère de la population et financé par la Banque mondiale se poursuivront jusqu'en 2024. Cependant, de nombreux ménages se sont plaints d'être exclus de ces programmes. Des efforts sont déployés par les responsables concernés pour donner suite aux plaintes reçues dans un délai de deux mois.

21/05 - Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale : l'examen du texte sur la Haute Cour de la Justice (HCJ) de nouveau reporté. « *Les députés ont évité à tout prix les sujets brûlants, lesquels ont pourtant été attendus par les citoyens et les observateurs politiques* », écrit *La Gazette*. Le projet n'a connu aucune évolution depuis deux ans. En principe, il ne reste plus que le vote de la résolution de mise en accusation à l'encontre des anciennes hautes personnalités poursuivies pour diverses infractions. « *Un tel blocage de la HCJ à l'initiative du régime, n'a pour but que d'épargner certains anciens dirigeants de toute poursuite judiciaire. C'est surtout le cas de l'ancien ministre Azaly Ben Marfo Tabib Aly, de Tantely Andrianarivo, Didier Ratsiraka, Pierrot Rajaonarivelo... et de la majorité des anciens ministres sous l'ère Rajaonarimampianina, dont Vaonalaroy Randrianarisoa, qui vient d'être placée sous contrôle judiciaire. [C'est le cas aussi] de l'ancien premier ministre Mahafaly Solonandrasana Olivier, impliqué dans plusieurs infractions telles que l'écriture de faux* », poursuit le quotidien. Les textes en vigueur exigent l'accord des 2/3 des députés. Si la mise en accusation est votée, elle sera transmise au procureur général de la Cour Suprême pour instruction. Dans le cas contraire, l'arrêt de la poursuite est ordonné. Mais compte tenu de l'attitude des membres de la Chambre basse, il peu probable que ce quorum soit atteint. Le sort d'une dizaine de dossiers reçus par la HCJ pourrait bien attendre la prochaine session du Parlement, prévue en octobre.

► Diplomatie

17/05 - Démarches diplomatiques contre l'homophobie et la transphobie - Le 17 mai, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, la délégation de l'UE, l'ambassade du Royaume-Uni, l'ambassade de Suisse et l'ambassade de France ont rencontré les représentants de plusieurs organisations et des personnes militant pour le respect des droits humains. Les discussions ont porté sur les différents problèmes et défis fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ainsi que la promotion de la diversité et la tolérance. Les valeurs universelles des droits humains, fondées sur l'ouverture, la tolérance, le dialogue, la diversité de pensée, le respect et l'égalité des chances ont été rappelées.

19/05 - Présidentielle 2023 : l'Afrique du Sud au chevet de la CENI. L'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud a été reçu par le président de la Ceni, Dama Arsène Andrianarisedo. La réforme du cadre légal électoral et la refonte du fichier électoral ont été au centre des discussions. La Commission a en effet besoin de la contribution des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les recommandations formulées par la mission d'observation électorale de l'Union européenne. L'Etat a déjà évoqué le manque de moyens pour pouvoir procéder à cette opération dont le budget nécessaire est estimé à 50 milliards Ar. L'Afrique du Sud est l'un des traditionnels partenaires techniques et financiers de Madagascar en matière électorale. En 2018, par exemple, elle a été l'un des contributeurs des Fonds commun du projet de Soutien au cycle électoral de Madagascar (SACEM), pour l'organisation d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives.

28/05 - La seconde rencontre de la Commission mixte paritaire franco-malgache sur les îles Éparses pourrait avoir lieu après les législatives, a déclaré l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard. La première rencontre avait eu lieu en novembre 2019. La crise sanitaire avait empêché la tenue d'une seconde réunion. Ajouté à cela, un refroidissement des relations après qu'Emmanuel Macron ait annoncé et son précédent gouvernement créé une réserve naturelle autour de l'archipel situé au nord de Madagascar. Le diplomate a insisté sur la volonté française d'entretenir « *une relation forte avec Madagascar. Les deux pays étant des partenaires anciens et étroits* », notamment sur « *ce sujet important* ».

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

20/05 - Sécurité - « Il y a une stratégie du désordre », selon le général Rakotonirina, ministre de la défense nationale. Un constat qui découle de l'analyse des données collectées depuis 2019, explique-t-il. « *Le but est de protéger la population face à des acteurs non-étatiques qui monopolisent la violence pour nuire au développement* », déclare-t-il. L'État à qui appartient le monopole de la violence, fait face à la concurrence de « *groupes criminels* » qui auraient des liens avec « *des mafias presque politiques. L'économie criminelle est en train de prendre le pas sur l'économie informelle* ». Depuis quelques mois, le trafic de drogues dures s'installe dans l'économie criminelle. Les armes illicites prolifèrent malgré les efforts, comme le « *mois de l'amnistie des armes* ». Le ministre parle de « *d'une insécurité rurale d'une nouvelle génération* » : les bandits ne se limitent plus aux vols de bovidés mais s'adonnent aussi aux kidnappings. Les destructions de villages et de bâtiments administratifs sont le signe d'une défiance envers l'Etat. Le concept de « *violence connectée* », a été également évoqué. Une situation favorisée par la démocratisation de la technologie de l'information et de la communication.

Le processus de Réforme du secteur de la sécurité (RSS) a été engagé en 2014. Une démarche financée par le Fonds d'aide à la consolidation de la paix de l'Union africaine. Comme l'indique le général Rakotonirina, « *être éligible à ce fonds n'est pas une fierté. Cela signifie que le pays a rencontré de grands problèmes sur le plan sécuritaire* ». C'est la RSS qui a déclenché la réforme de l'armée et le redéploiement de la gendarmerie nationale et de la police nationale, pour être plus proche de la population et permettre une meilleure efficacité d'action.

05/05 - La prolifération de la consommation de drogues dures et de cannabis renforce l'insécurité, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, selon L'Etat major mixte opérationnel national (Emmo-Nat). « *Nous allons prendre des mesures drastiques et immédiates pour mettre fin à ce fléau* », déclare le commandant de la gendarmerie nationale. A Antananarivo, notamment, l'héroïne, la cocaïne, la méthamphétamine et l'ecstasy sont très présents, au détriment du cannabis. La stratégie de lutte contre la prolifération des drogues dures, en particulier, est de bloquer les points d'accès au pays par une surveillance renforcée, autant que faire se peut, des aéroports et ports, y compris les ports fluviaux.

07/05 - Deux trafiquants d'ossements humains ont été arrêtés lors d'une opération menée par les gendarmes d'Ambatolahy (district de Miandrivazo). Les ossements pesant 35 kilos ont été découverts en possession des trafiquants qui étaient sur le point de les vendre. Le sac compte 177 fémurs. Le trafic d'os et d'organes humains est apparu dans les années 80. Depuis, le trafic de « *saphir blanc* » ne cesse de progresser. Selon la gendarmerie, « *l'implication d'un réseau mafieux n'est pas à exclure. Des enquêtes menées par des experts ont montré que les ossements humains déterrés dans la Grande Ile servent à approvisionner les banques d'os des grands hôpitaux étrangers* ».

Deux pasteurs s'une secte évangélique et sept acolytes ont été arrêtés à Ankazobe pour profanation et pillage de sépulture. « *En général, ils volent les bijoux en argent ou en or qu'on faisait accompagner aux défunts. Ils emportent également des ossements s'ils les trouvent encore en bon état* », indique-t-on. Les

pasteurs ont refusé de révéler la destination des restes mortels volés. Le casse de caveaux a connu une recrudescence ces derniers mois dans la localité.

16/05 - Emeute à Manakara : une foule en furie s'attaque à un Chinois organisateur de jeux de hasard. Une personne qui prétendait être le gagnant d'une loterie est venue récupérer son argent. Le Chinois a refusé de le payer sous prétexte que le ticket était un faux. Le « gagnant » est parvenu à mobiliser la foule qui s'est rendue en masse au kiosque de jeux de hasard dans le but de lyncher l'organisateur. Les forces de l'ordre ont dû intervenir pour maîtriser la situation. Jets de grenades lacrymogènes d'un côté et jets de pierres de l'autre. Le Chinois a été évacué des lieux pour préserver sa vie. Le bilan officiel fait état de trois blessés graves du côté des forces de l'ordre et de deux civils blessés, une femme et son bébé. Les échauffourées ont également occasionné d'importants dégâts. « *Les vindictes populaires continuent d'inquiéter dans le pays* », écrit *Midi*. Dans les milieux ruraux, la mise en place des « *Dina* », qui consistent à donner de l'autorité à un groupe villageois pour prêter main-forte aux forces de l'ordre ainsi qu'à la justice, continue de faire polémique. Les personnes appelées à venir en aide abusent quelquefois de leur appartenance à l'organisation. En milieu urbain, bon nombre de malfrats récidivent à la sortie de prison. La population se prête à la vindicte populaire à leur rencontre. Des cas de figure maintes fois discutés dans les ateliers de réflexion avec les bailleurs.

17/05 - Toliara : lynchage d'un homme soupçonné de trafic d'organe. Il est soupçonné d'avoir arraché les yeux d'un enfant de 6 ans. Celui-ci avait alerté le fokonolona au sujet d'un homme qui aurait tenté de lui arracher les yeux. Il aurait réussi à s'échapper pour se diriger vers son village et raconter sa mésaventure. Peu de temps après, le corps d'un enfant a été retrouvé mort dans un buisson, sans yeux. La foule en colère a lancé une chasse à l'homme. Le présumé coupable a été retrouvé non loin du village. Après avoir décapité l'individu à l'aide d'une hache, son corps a été précipité dans un brasier. Les forces de l'ordre ont été impuissantes face à la foule en furie. La gendarmerie n'a pas clarifié la nature des soupçons et n'a pas indiqué s'il y a vraiment eu un trafic d'organes à des fins médicales ou lié à des pratiques locales de sorcellerie. Les lynchages publics se multiplient, constatent les médias.

Tout récemment, à Betafo Antsirabe, la foule s'en est prise à un père de famille, réparateur de téléphone, après des fausses rumeurs. La victime aurait perdu un téléphone qu'il réparait sur son lieu de travail. Il a identifié le voleur et s'est rendu avec sa famille au domicile de celui-ci pour récupérer le téléphone. Après une vive discussion, le voleur a remis le téléphone au réparateur. Mais en cours de route, quelques hommes sont allés à leur rencontre et ont accusé le père de famille d'être un trafiquant d'organes. Il a été battu à mort sous les yeux de son épouse.

27/05 - Toliara : sept hommes soupçonnés de trafic d'organe emprisonnés suite aux derniers événements concernant une énucléation oculaire criminelle. Ces agresseurs et tueurs relâchaient leur victime après lui avoir arraché les yeux. D'après une source locale, ils utiliseraient les yeux pour des pratiques de sorcellerie.

19/05 - Vindicte à Betafo - Dix personnes arrêtées. Parmi ces personnes, figurent le voleur du portable du défunt, sa femme, son beau-père et un conseiller communal.

25/05 - Mahajanga : Six bandits armés attaquent un bar, l'un d'eux est lynché à mort par la foule. Des policiers se sont rendus sur les lieux, le périmètre a été bouclé et le fokonolona environnant a été appelé en renfort. Un malfaiteur a pu être rattrapé et ligoté. La foule en furie l'a tabassé et il aurait perdu la vie après le lynchage. « *L'insécurité terrorise les habitants de Mahajanga, les attaques à main armée de ce genre sont en recrudescence* », s'alarme *Midi*

18/05 - Mahajanga - Un présumé meurtrier échappe au lynchage. Une foule en furie s'est ruée au commissariat de police, sitôt informée de l'arrestation d'un jeune meurtrier d'une adolescente qui avait pris la fuite après son forfait. La cachette de l'auteur du crime a été découverte par les forces de l'ordre. Appréhendé, le jeune homme a avoué avoir commis le crime. Il a été conduit au commissariat pour être placé en garde-à-vue et subir les enquêtes préliminaires. Les lieux étant sécurisés par des éléments armés, la foule n'est pas arrivée à ses fins.

03/05 - Amboasary-Sud - Un enfant albinos arraché à ses ravisseurs. Les malfaiteurs avaient planifié de kidnapper deux enfants albinos. Ayant perdu au tout dernier moment le contrôle de la situation, la bande n'a emmené qu'un enfant. Sa famille a alerté les forces de défense et de sécurité qui ont pu retrouver la trace des kidnappeurs. Dans leur fuite ils ont abandonné l'enfant, sain et sauf, dans un village.

16/05 - L'association des albinos de Madagascar va procéder au recensement et à la mobilisation des enfants avec pour objectif principal d'assurer leur protection. L'opération débutera à Mahajanga. L'association possède déjà un siège dans chaque région. Le Sud fera l'objet de toutes les attentions, du fait de la situation d'insécurité qui y règne.

25/05 - Rapt d'une enfant Suisse de 3 ans, fille d'une mère malgache - Les ravisseurs ont réclamé cent millions Ar. Trois suspects, dont la nourrice, ont été placés en garde-à-vue après libération de l'enfant. La rançon n'a pas été versée. De nouvelles arrestations sont en cours. L'alerte et les signalements partagés par milliers sur *Facebook* le jour de l'enlèvement ont permis d'accélérer les recherches.

► Justice, prisons

05/05 - Le torchon brûle entre le nouveau bureau du Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) et les députés. Mbitanarivo Andriantsihorisoa, président du SMM, et Naivo Raholdina, président de la commission aménagement du territoire et gestion foncière au sein de l'Assemblée, s'attaquent par presse interposée. Le député dénonce le corporatisme des magistrats et conseille au numéro Un du SMM de ne pas défendre les magistrats impliqués dans des affaires de corruption. L'élu menace de publier la liste des magistrats impliqués dans des litiges fonciers. Le rapport de la commission doit être présenté prochainement au chef de l'Etat et au premier ministre. À l'entendre, plus de 500 dossiers ont été reçus par la commission pendant les deux sessions. « *95 % de ces dossiers concernent les litiges fonciers et des décisions de justice partiales et injustes* », a-t-il fait savoir. Le Pôle anti-corruption et le Bianco auraient formulé une demande d'ordre de poursuite à l'encontre de magistrats. Depuis son élection à la tête du SMM, Mbitanarivo Andriantsihorisoa a multiplié les interventions médiatiques pour dénoncer l'ingérence de certains élus et des autorités étatiques dans les dossiers de justice.

05/05 - Le procès de l'affaire des 73,5 kilos d'or saisis en Afrique du Sud en décembre 2020 se tiendra prochainement. Le parquet du PAC d'Antananarivo a bouclé l'instruction du dossier. L'affaire ne sera pas à l'ordre du jour de la prochaine session de la Cour criminelle du PAC qui va démarrer le 23 mai. Elle sera jugée par le premier degré du PAC, en première instance, étant donné qu'il s'agit d'une affaire correctionnelle. 24 personnes sont sur la liste des accusés, 15 sont en détention préventive, dont l'ancien directeur de l'Aviation civile de Madagascar (ACM). L'arrestation aux Comores, suivie de l'extradition de deux présumés trafiquants d'or, le 13 janvier, auraient accéléré les investigations. Les deux extradés ont été arrêtés avec une cargaison de 49 kilos d'or. Leur mode opératoire est similaire à celui des trois trafiquants en détention en Afrique du Sud. Tout comme la destination des métaux précieux, Dubaï. Le procès va donc démarrer sans attendre l'extradition des trois principaux accusés, toujours détenus à Johannesburg. Le rapatriement de l'or qui devrait servir de pièce à conviction est toujours en suspens. Concernant l'or saisi aux Comores, c'est le tribunal de première instance d'Antananarivo qui a pris l'affaire en main. Herilaza Imbiki, ancien ministre de la justice, a affirmé que les cerveaux du réseau de trafiquants, y compris ceux des métaux précieux saisis en Afrique du Sud, sont identifiés. Selon l'ancien garde des sceaux, il s'agit « *d'un Malgache et d'un Arabe* », qui résident à l'étranger.

07/05 - Justice : 600 des 1 000 avocats de la Grande Ile exercent à Antananarivo. « *Le nombre d'avocats est insuffisant. Beaucoup de tribunaux de première instance n'en ont pas, ou en ont mais un seul ou deux, voire trois seulement, alors que tous les citoyens ont le droit d'être défendu. Cela fait partie du droit fondamental, a confié le bâtonnier Alain Raondry. On encourage les nouveaux avocats à exercer dans les autres districts. On les encourage parce que nous, au sein de l'Ordre des avocats, ne pouvons pas les obliger à partir dans tel ou un tel tribunal. Nous faisons partie des professions libérales donc nous ne pouvons pas les obliger, nous ne faisons que les encourager. La dotation des frais de première installation fait partie de cet encouragement* ».

14/05 - Corruption - Les PAC dénoncent des disparitions de prévenus. Une révélation est inscrite dans le rapport d'activité annuelle des PAC : les sorties irrégulières de détenus y sont inscrites comme l'un des obstacles à l'atteinte des objectifs fixés pour la sanction des actes de corruption et malversations financières. « *Une évasion. Le qualificatif est fort, mais il résume en des mots compris de tous un fait dénoncé, à entendre les explications de Harimahefa Ratiaraisoa, coordonnatrice nationale des Pôles anti-corruption (PAC)* », rapporte *L'Express*. Le rapport indique en outre que « *les sorties irrégulières des détenus dont les mesures de 'mise à disposition', ou corvées extérieures, pratiquées au niveau des établissements pénitentiaires, contournent les mesures privatives de liberté prises par les juridictions. Ces pratiques portent atteinte à l'effectivité des décisions judiciaires et favorisent l'impunité* ». Mamy Rakotondraibe, ancien directeur général de la CNAPS, aurait bénéficié de cette « *mise à disposition* ». Il a été placé en détention préventive à l'issue d'une comparution devant le parquet du PAC d'Antananarivo, le 15 mars. Il figure dans la liste des accusés de détournement de deniers publics. Pourtant, seuls les détenus condamnés peuvent bénéficier d'une mise à disposition ou des corvées extérieures qui font partie des « *Mains d'œuvre pénales* » (MOP). Cette pratique «

est de plus en plus courante », selon Harimahefa Ratiaraisoa. Elle pourrait dépasser le cadre des affaires de corruption et de délits financiers. Ces cas de sorties irrégulières de détenus ont des conséquences importantes sur le traitement des dossiers. Des affaires sont bloquées puisque des prévenus libérés à l'insu des magistrats seraient alors introuvables et ne comparaisent plus aux auditions ou aux procès. Le nombre d'accords de coopération judiciaire conclus par Madagascar avec d'autres États est qualifié de très insuffisant (il n'en existerait que trois). À cela s'ajoutent des résultats quasi-nuls des demandes d'entraide émises. Une situation qui oblige le PAC à clôturer les affaires en l'état et à renoncer à la poursuite de certains auteurs.

Outre les libérations illicites, les cas où des accusés, pourtant sous la coupe d'interdiction de sortie du territoire et même des condamnés qui parviennent à échapper à la justice et s'enfuient à l'étranger sont nombreux. C'est notamment, le cas de Raoul Rabekoto, ancien DG de la CNAPS, également, condamné pour détournement de deniers publics. Le général en retraite Jean Ravelonarivo, ancien premier ministre, lui aussi condamné dans la même affaire, a disparu. D'autres points de blocage soulevés sont les immunités et les privilèges de juridiction dont jouissent de hautes personnalités et hauts responsables. Leurs dossiers traînent. Pourtant leurs co-accusés qui ne jouissent pas d'immunité sont en détention préventive, ce qui engendre une inégalité de traitement des procédures.

25/05 - Affaire Clémence Raharinirina : le procès sur l'affaire opposant l'Etat et la conseillère municipale d'Antananarivo, est de nouveau renvoyé. Il aura lieu le 28 juin. Pour mémoire, l'affaire porte sur l'organisation d'un meeting non-autorisé qu'elle a mené avec l'association des taxis-ville au mois d'avril pour s'opposer à la concurrence sauvage des taxis-moto.

25/05 - Un peu plus de trois ans après son arrestation, Mbola Rajaonah comparait devant la Cour criminelle du PAC. 18 co-accusés et plus de 30 témoins sont appelés à la barre. Infractions douanières et détournement de deniers publics. Importation sans déclaration des marchandises prohibées, blanchiment de capitaux. Ce sont les chefs d'inculpation retenus contre les accusés dans deux affaires jugées simultanément par la Cour criminelle ordinaire (CCO), du Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo. Les faits remontent à la période 2014-2018. Le principal accusé est Mbola Rajaonah, opérateur économique, transitaire et ancien proche collaborateur de Hery Rajaonarimampianina, Mbola Rajaonah est en détention préventive à la nouvelle prison d'Imerintsiasika depuis le mois d'avril.

28/05 - Trois ans après son arrestation, Mbola Rajaonah, transitaire, conseiller spécial de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina a été condamné à 5 ans de prison ferme pour fraude fiscale et blanchiment de capitaux par le pôle anticorruption. Il est condamné à verser 27 milliards Ar. d'amende avec deux autres prévenus qui ont, eux, écopé d'un an de prison. Plusieurs entreprises directement ou indirectement liées aux dirigeants de l'ancien régime ont été citées. Trois ans de détention provisoire avant la condamnation : pour Me Eric Rafidison, son client a été détenu provisoirement beaucoup trop longtemps. « *On a inventé des dossiers pour maintenir mon client en prison jusqu'à la fin du mandat actuel, sous le prétexte qu'il était gênant et qu'il aurait financé la campagne de Marc Ravalomanana* », précise l'avocat. Selon lui, la peine est disproportionnée. « *L'instruction a pris du temps, car 35 témoins ont été entendus* », justifie le procureur. Arrêté avec fracas en février 2019, l'arrestation de Mbola Rajaonah avait fait grand bruit. Les proches du prévenu ont maintes fois dénoncé les dessous politiques de cette affaire. *Tribune* écrit : « *Si la plupart des proches de l'ancien régime ont dû quitter Madagascar après le retour au pouvoir d'Andry Rajoelina, Mbola Rajaonah fait partie de ceux qui ont décidé de rester au pays, ne craignant pas l'acharnement politique de la partie adverse. Il fait ainsi partie des proches de Hery Rajaonarimampianina qui croupissent en prison pour des faits, incontestablement liés à la politique. En font également partie, Harry Laurent Rahajason alias Rolly Mercia et Claudine Razaimamonjy.* » Mbola Rajaonah avait mis fin à son soutien à Hery Rajaonarimampianina à la veille de la présidentielle de 2018 et avait choisi le camp Ravalomanana lors du second tour de cette élection.

18/05 - D'après le rapport sur la situation des droits de l'homme à Madagascar en 2021, publié récemment par le Département d'État, le ministère de la justice a enregistré 177 décès entre janvier et septembre dans l'ensemble des centres de détention et établissements pénitentiaires. Les causes de décès les plus fréquentes étaient liées à la malnutrition, aux infections respiratoires et aux insuffisances rénales dues aux pénuries d'eau, comme à Ampanihy, dans le Sud. Les autorités pénitentiaires ont pris peu de mesures correctives concernant ces décès.

► Gouvernance

04/05 - Gestion des fonds Covid : une commission d'enquête parlementaire en vue. Initiateur de ce projet, le député indépendant Narson Rafidimanana le justifie par le principe de la redevabilité des élus envers les citoyens. « *Il importe ainsi pour le Parlement, qui représente le peuple, d'évaluer la droiture de la gestion de ces fonds publics comme il a été exposé devant lui par les membres du gouvernement* », explique-t-il. Le député présidera cette commission. « *Des responsables étatiques liés à la gestion des fonds Covid seront convoqués. (...) L'un des objectifs est de déterminer dans quelles conditions les fonds ont été effectivement*

utilisées ». Une manière de se référer aux conclusions du dernier rapport de la Cour des comptes indiquant notamment que des fonds ont été affectés à des dépenses qui ne concernent pas le Covid-19. Une institution aurait notamment utilisé ces fonds pour des dépenses de carburants.

27/05 - Financement de la lutte contre la pandémie de Covid-19 : mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes. Un plan d'action a été approuvé par le conseil des ministres. Des malversations financières à hauteur de plusieurs milliards Ar. ont été signalées par la Cour des comptes dans le cadre de la gestion des fonds liés à la lutte contre la pandémie. Leurs auteurs, qui ont siphonné les caisses publiques, n'ont, à ce jour, pas été inquiétés...

07/05 - Suspicion de blanchiment d'argent - 38 Malgaches possèdent 42 propriétés immobilières à Dubaï, d'une valeur de 7 millions de dollars, selon une étude de l'Observatoire européen de la fiscalité. La législation locale favorise les opérations offshores. La thèse d'une suspicion de blanchiment d'argent est évoquée par l'étude, qui a puisé des informations dans la liste des informations publiées par les « *Panama Papers* ». Dubaï est également régulièrement cité comme « *destination finale* » des tonnes de lingots d'or qui sortent illicitement du pays. L'étude a été basée sur l'analyse de données concernant 800 000 propriétés à Dubaï. L'immobilier offshore représente au moins 146 milliards de dollars d'investissements étrangers sur le marché immobilier local. Les pays en proie aux conflits, comme l'Afghanistan, la Syrie ou le Yémen, ainsi que des dictatures comme l'Erythrée, l'Azerbaïdjan ou le Kirghizstan, investissent énormément dans l'immobilier offshore. On se souvient du démantèlement récent d'un trafic qui transitait par les Comores. Investir dans la pierre est un moyen de blanchir les revenus de ce trafic, en bénéficiant d'une fiscalité légère, pour ne pas dire très généreuse. On ignore encore si la justice malgache va enquêter.

11/05 - 14 000 navires accostent clandestinement chaque année dans les ports internationaux de Madagascar. Une transposition des instruments internationaux relatifs à la sûreté maritime en droit malgache s'impose. L'amélioration de l'organisation de la collaboration des organes intervenant dans la sûreté maritime ainsi que le renforcement des savoir-faire des Port Facility Security Officers (PFSO) seront discutés dans le cadre d'un atelier national.

12/05 - Aimé Rasoloharimanana nommé directeur général de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI). Magistrat de son état, il était président du Pôle anti-corruption (PAC) du premier degré d'Antananarivo. Après presque 4 ans d'attente, le blocage est enfin levé avec cette nomination par le président de la République, à l'issue de ses entretiens avec les trois candidats au poste. Une nomination qui constitue un signal fort par rapport à la lutte contre la corruption préconisée par les bailleurs de fonds. L'ARAI est l'organe en charge du recouvrement, de la conservation et de la gestion des biens saisis ainsi que la consignation de la contre-valeur des biens aliénés dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à des détournements de biens et de deniers publics. La première mission du DG nouvellement nommé concerne les 111 milliards Ar en attente de recouvrement, en exécution des décisions rendues par le PAC. Une somme faramineuse révélée le 21 avril dernier par le CSI.

Sahondra Rabenarivo, présidente du CSI : « N'attendons pas trois mois avant que le DG de l'ARAI ne prête serment. » Le recrutement de ses collaborateurs doit se faire au plus vite pour que l'Agence soit opérationnelle dans les six mois, escompte-t-elle.

13/05 - Rapport du Samifin : suspicion de blanchiment de 1 800 milliards Ar en 2021. En trois ans, la somme d'argent suspecté sale a triplé. « *Nous avons consulté toutes les entités susceptibles de donner des informations sur le blanchiment d'argent et les financements du terrorisme* », selon son DG, Mamitiana Rajaonarison, qui a précisé que les opérations suspectes concernent en particulier les exportations illicites d'or et les trafics de devises à l'international. *Notre attention est également orientée sur les trafics des ressources minières et le détournement des deniers publics* » Le Samifin se donne le droit de bloquer les transactions jugées illicites. Pour éviter de paralyser le circuit économique, ce blocage ne doit cependant pas dépasser le délai de 48 heures. Il peut également transmettre des dossiers à la police, à la gendarmerie, à la douane et à l'administration fiscale. Le Pôle anti-corruption (PAC) peut également se saisir des dossiers traités par le Samifin. Mamitiana Rajaonarison se félicite de la nomination du DG de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI). C'est une étape vers une effectivité de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent car l'ARAI peut par exemple procéder à la gestion des avoirs saisis ou confisqués. Pour Hony Radert, présidente du CCOC, « *le poste vacant [de directeur général de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites] a contribué à favoriser ce laxisme et la multiplication des fraudes et des infractions fiscales. Alors que l'État parle de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, on n'a vu aucune action concrète dans ce sens et le rapport du Samifin montre bien que la situation a empiré* ». Une source proche des PAC avance que l'application de la loi n'est pas suffisante ou mal comprise. Et d'ajouter que « *la réforme sur les pôles anti-corruption, adoptée en juillet dernier et portée par un député de la majorité, a enlevé des prérogatives importantes pour la lutte anti-corruption* ».

24/05 - Le plan quinquennal 2022-2026 du Samifin devrait lui permettre de se conformer aux standards internationaux et de renforcer la synergie entre les acteurs nationaux ainsi que la coopération internationale en matière de renseignement financier. Il vise également à assurer l'effectivité des dispositifs afin d'atténuer les risques et menaces liés aux activités financières illicites et de détecter et réprimer les flux financiers évoluant en dehors du circuit légal. « *Dans l'esprit de bien servir l'économie, nous nous attaquerons en priorité aux dossiers d'envergure. De cette manière, nous comptons rentabiliser au mieux les investissements du gouvernement au profit du Samifin, dissuader les flux financiers illicites et améliorer l'attractivité de Madagascar vis-à-vis des investisseurs directs étrangers* », indique son directeur, Mamitiana Rajaonarison. Le blanchiment lié aux fraudes fiscales et douanières, à l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles (mines, pêches, forêts, faunes et flores, etc.), la constitution d'avoirs illicites à l'étranger, le détournement des deniers publics et la menace relative à l'utilisation de plus en plus importante de la cryptomonnaie retiendront l'attention du Samifin durant les prochaines années.

13/05 - 16 maires de la région Sofia sont incarcérés à la prison de Mahajanga. La plupart d'entre eux sont poursuivis pour manquement dans la tenue des comptes de leur commune. Les poursuites ont été engagées suite à des audits effectués par l'inspection générale de l'État. Des élus de la plateforme politique pro-Rajoelina figurent parmi ces maires écroués, ainsi que des maires indépendants ou ayant été présentés par d'autres partis politiques. Parmi ces prévenus figurent le maire de Port Bergé II. Son incarcération est l'aboutissement d'investigations conduites par le Bianco. Quelques élus sont incriminés dans des affaires de droit commun. En décembre, le maire d'Anjiabe Mandritsara a été condamné à perpétuité, accusé dans une affaire de meurtre commis en octobre 2021 dans laquelle il a été identifié comme étant le commanditaire.

14/05 - PAC : 883 condamnés depuis 2018, 184 en 2021. En trois ans et 6 mois, le Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo, tribunal chargé de la répression des actes de corruption et assimilés, de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme ainsi que des infractions économiques connexes aux faits de corruption, a traité 1 002 dossiers. Il en a jugé 623 et a condamné 883 individus. Lors de la présentation de son rapport d'activité 2021, la juridiction précise qu'en 2021 le parquet du 1er degré de la capitale a reçu 243 affaires, soit une hausse de 20,8 %. Pour le PAC de Mahajanga, d'octobre 2020 à décembre 2021, soit en une année et 3 mois, il a traité 232 dossiers et a condamné 67 personnes pour 51 dossiers. Les principales infractions poursuivies au niveau du parquet du 1er degré du PAC d'Antananarivo concernent les infractions de corruption passive et active (19,4 %), l'abus de fonction (15 %), les infractions de faux et usage de faux (13,4 %), le blanchiment des capitaux (13,2 %) et l'escroquerie (6,9 %). Le montant approximatif des flux financiers en matière de détournement de deniers publics est évalué à 9,8 milliards Ar en 2021 contre 26,7 milliards en 2020. Par ailleurs, le ministère public du PAC second degré a traité 71 affaires en 2021 et a été saisi de 37 nouvelles affaires criminelles, contre 67 en 2020. Les affaires de trafic de 73,5 kg d'or en Afrique du Sud figurent parmi les affaires qui sont en cours au niveau du PAC. 32 personnes impliquées dans cette affaire devraient être présentées devant le juge prochainement. L'extradition des 3 individus arrêtés en Afrique du Sud dans le cadre de l'affaire n'est pourtant pas encore acquise. La direction de coordination des Pôles anti-corruption et les Pôles anti-corruption d'Antananarivo et de Mahajanga estiment que la lutte contre la corruption dans le pays est sur la bonne voie.

18/05 - L'ancienne ministre de l'artisanat et de la culture sous la présidence de Hery Rajaonarimampianina, Vaonalaroy Randrianarisoa, a été arrêtée. Poursuivie pour une affaire d'émission de chèques sans provision d'un montant de 23 millions Ar., elle faisait l'objet d'un avis de recherche depuis plusieurs années. Une autre plainte serait en cours concernant une escroquerie de frais de transport. À la suite de son audition, l'ancienne ministre a bénéficié d'une liberté provisoire. Son procès aura lieu le 28 juin. L'ancienne membre du gouvernement de Solonandrasana Olivier Mahafaly faisait l'objet d'un avis de recherche depuis 2019, suite notamment à une affaire de détournement de voiture appartenant à un opérateur économique. *Tribune écrit : « Vaonalaroy Randrianarisoa n'est pas le seul ancien membre du gouvernement sous le régime de Hery Rajaonarimampianina à avoir mailles à partir avec la justice. Anthelme Ramparany et beaucoup d'autres sont également concernés. D'autres ministres sous le régime actuel ne sont pas non plus épargnés, à l'instar notamment de l'ancien ministre de la Justice, Herilaza Iimbiki, contraint de démissionner de son poste pour des soupçons de rackets. »*

24/05 - Trois grands concessionnaires automobiles font l'objet d'une ouverture d'enquête par le Pôle anti-corruption (PAC) pour présomption d'infractions douanières et blanchiment de capitaux. Une procédure engagée suite au rapport d'analyse sur des opérations suspectes de blanchiment d'argent par le Samifin en date du 27 janvier. Le PAC, branche Antananarivo, a récemment ordonné une investigation approfondie au service de lutte contre la délinquance économique et financière. *La Gazette* écrit : « *Enfants chéris des régimes successifs, leurs propriétaires, d'origine indo-pakistanaise, auront enfin affaire avec la justice malgache. Depuis des décennies, ils ont réussi à calmer les anciens dirigeants en cachant leurs activités malsaines derrière la vente de voitures neuves et d'occasions, les ventes de pièces en gros et en détails ainsi que de quincaillerie* ».

27/05 - Litiges fonciers - Andry Rajoelina dénonce la corruption au sein de la justice : « *Il m'a été rapporté que les conflits et litiges fonciers portés devant la justice se multiplient et créent ainsi un sentiment d'insécurité pour les ménages et les autres acteurs économiques. Cette situation est aggravée, non seulement par la lenteur et la complexité des procédures judiciaires, mais aussi par des abus de pouvoir et des faits de corruption dans certains cas* », écrit-il dans une missive adressée au premier ministre.

► Droits des femmes

12/05 - L'ONG Women Break The Silences s'attaque au harcèlement sexuel dans les transports. Sa campagne de sensibilisation à Antananarivo fait suite à de nombreux témoignages d'agressions subies, en majorité par des femmes, dans les bus de la capitale. Dans le quartier d'Ambohitato, dans le centre d'Antananarivo, une grande partie des femmes qui patientent à l'arrêt de bus ont déjà vécu au moins une mauvaise expérience dans ces transports souvent bondés. Libérer la parole des victimes face à ces violences du quotidien, souvent banalisées, est l'un des objectifs des jeunes militants du mouvement, qui lutte contre les violences basées sur le genre et la stigmatisation autour des agressions sexuelles. Il compte 200 volontaires dans toute l'île. Dans le cadre de ce projet soutenu par la commune, chauffeurs, receveurs de bus, responsables de coopératives de transport et policiers municipaux sont formés sur les violences basées sur le genre. En quelques semaines, les 350 policiers municipaux d'Antananarivo ont été formés. Marie-Christina Kolo, militante écoféministe, est l'initiatrice du mouvement. Prochaine étape, l'ouverture d'un centre d'accueil et d'écoute pour les victimes, cogéré par la commune et des associations.

14/05 - Manifestation devant l'Assemblée nationale pour demander que la proposition de loi sur la légalisation de l'interruption thérapeutique de grossesse soit inscrite à l'ordre du jour de la session ordinaire du Parlement. Le mouvement citoyen a également prévu de se tenir un autre rassemblement sur la place de l'Hôtel de ville. Cette proposition de loi avait été déposée par la députée de Tsihombe, Masy Goulamaly Marie, lors de la 2e session, en octobre. Avant l'examen en commission d'une proposition de loi, celle-ci doit comporter les observations du gouvernement. Or, ce dernier n'en a émis aucune à ce jour. Selon les textes, si le gouvernement ne donne pas d'avis dans les 30 jours, l'Assemblée peut procéder à l'examen de la proposition. Les députés sont divisés sur la question : Raveloson Guillaume Narindrasana a soutenu Masy Goulamaly Marie et a donné son avis en tant que médecin tandis que le député d'Antsirabe Jean François Michel a exprimé sa désapprobation pour motifs religieux.

7/06 - La proposition de loi initiée par la députée Masy Goulamaly est inscrite dans la proposition d'ordre du jour de l'Assemblée. Avant, il faudra cependant que la proposition d'ordre du jour, arrêtée par le bureau permanent, obtienne l'assentiment de la conférence des présidents. Dans les travées de l'Assemblée, une certaine prudence est palpable sur le maintien et l'adoption en l'état de cette proposition d'ordre du jour. Le gouvernement n'a toujours pas fait part de ses observations. En octobre, la Conférence des évêques a adressé une lettre ouverte au Parlement, dans laquelle elle affirmait leur opposition à la proposition de loi et l'ont fustigé avec des mots inhabituellement sévères. Les évêques se sont insurgés contre le fait que le sujet revienne une seconde fois dans le débat parlementaire. Le veto de l'Eglise a amené le Parlement à extirper du projet de loi sur le planning familial les dispositions relatives à l'ITG, en 2017. Durant une conférence, en février, des acteurs de la société civile ont regretté que les débats sur la proposition d'ITG sont dévoyés de leur objectif premier : « *sauver la vie de la femme. Lui donner le droit d'avoir le choix.* »

18/05 - L'examen de la loi sur l'interruption de grossesse s'éloigne encore. Le texte a été une nouvelle fois retiré de l'ordre du jour par l'exécutif. Ce dernier souhaite l'examiner en conseil de gouvernement pour faire des observations. « *Je préfère attendre, même si l'exécutif est hors délai, poursuit la parlementaire, pragmatique. J'aurai besoin des députés de la majorité ensuite pour faire adopter la loi* », explique, pragmatique, Marie-Jeanne Masy Goulamaly, la députée qui porte le projet depuis octobre 2021. Le texte avait ensuite été transmis au gouvernement en décembre. *RFI* rappelle que « *Madagascar fait partie des treize pays au monde qui condamnent strictement l'avortement, même pour les cas les plus extrêmes (inceste, viol ou mise en danger de la mère).* Ceux qui le pratiquent clandestinement tombent aussi sous le coup de la loi. »

19/05 - Une proposition de loi sur la participation des femmes aux postes de décision est à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Un texte dont le but est d'encourager l'implication des femmes dans la vie politique et publique a été initié par la présidente, Christine Razanamahasoa. L'exposé des motifs indique que « *cette proposition de loi vise à préciser la mise en œuvre des principes de parité femme-homme aussi bien en ce qui concerne les postes nominatifs que ceux dévolus aux fonctions acquises par les élections* ». La parité semble devoir s'appliquer de manière stricte aux candidatures aux différents mandats électifs. Le texte prévoit des voies de recours pour ceux ou celles qui estiment que l'obligation de proportionnalité en matière de candidature aux mandats électifs n'est pas respectée. Pour les fonctions nominatives, la proposition de loi dispose qu'il « *est formellement interdit d'introduire une clause discriminatoire eu égard au sexe de la personne*

concernée autre que les compétences requises pour la fonction ». Il est prévu la mise en place « d'un organe consultatif ad hoc dédié au genre est érigé pour évaluer le respect de la parité femme-homme. » En matière de représentativité féminine dans les postes à responsabilités, alors que l'objectif était de 30 % en 2012 et de 50 % en 2015, pour l'année 2021 le taux de représentation des femmes est de 17 % à l'Assemblée nationale, 11 % au Sénat, 37 % au gouvernement, 9 % pour les gouverneurs, 5 % pour les maires et 7 % pour les conseillers communaux et municipaux.

► Droits de l'enfant

07/05 - Le représentant adjoint de l'Unicef, Jean-Benoît Manhes, indique que 83 % des enfants vivent dans la pauvreté monétaire mais que seuls 3 % d'entre eux sont couverts par un programme de protection sociale. Il recommande au gouvernement de « mettre en place une allocation universelle pour les enfants, afin que chacun puisse avoir le meilleur départ possible dans la vie ».

Seuls 12 à 15 % des groupes cibles ont pu bénéficier d'une protection sociale régulière et améliorer leur résilience face aux diverses pressions et crises socioéconomiques, entre autres la pauvreté, les effets du Covid-19, la sécheresse dans le Sud et les inondations, rapporte l'Unicef. D'après la Banque Mondiale, le budget alloué aux programmes de protection sociale est de l'ordre de 1 % alors que 52,7 % de la population vit dans l'extrême pauvreté.

11/05 - Les maires des 21 communes qui composent le district d'Ambovombe Androy se sont réunis dans le chef-lieu de région pour établir une stratégie de protection des droits des enfants. La mise en place d'un réseau de lutte contre les enlèvements des enfants en situation d'albinisme, a également été au cœur de la réunion. Ce projet, financé par l'Unicef, tend à éradiquer cette forme de violence.

18/05 - Baisse de la production de mica dans la région Anosy. De 38 000 tonnes en 2018, elle est tombée à 20 000 tonnes l'année suivante, suite à l'interpellation internationale sur le travail des enfants dans l'exploitation de ce produit. S'ajoute à cela la baisse de la demande au niveau mondial en raison de la crise sanitaire. Le cours du produit, exporté à 87 % vers la Chine, a chuté. Tout cela rend les familles travaillant dans l'exploitation minière plus vulnérables. Une étude menée en 2019 dans le Sud estime que plus de 10 000 enfants travaillaient dans l'exploitation du mica. À l'âge de 15 ans, ces mineurs commencent à transporter du minerai dans des camions ou à l'extraire en creusant des trous et en y descendant. L'extraction du produit a lieu particulièrement dans les zones où sévit une sécheresse permanente et des conditions proches de la famine. Un projet de lutte contre le travail des enfants dans l'exploitation du mica, dit Madagascar Shines, a été lancé par l'ONG PACT à Tolagnaro, sous le patronage du ministre du travail. Financé par le département américain du travail (USDOL), Madagascar Shines servira 1 800 enfants pour des services éducatifs directs et 2 200 adultes pour des services d'amélioration de subsistance. Étaté jusqu'en juin 2025, ce projet est mis en œuvre par l'ONG Pact, en collaboration avec l'ONG Andry Lalana Tohana (ALT) et l'Association des exportateurs des pierres industrielles (AEPI). Le projet ambitionne d'accroître la résilience des ménages vulnérables impliqués dans les activités d'exploitation minière du mica et de soutenir les réformes gouvernementales visant à mettre fin à l'exploitation des enfants dans les mines et à améliorer la réglementation. Il vise également à créer des mouvements locaux et nationaux pour soutenir les droits de l'enfant, et de soutenir le secteur privé motivé pour améliorer les pratiques d'approvisionnement dans le secteur.

Madagascar participe à la conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui se tient actuellement à Durban en Afrique du Sud.

20/05 - Les personnes célibataires, veuves ou divorcées peuvent désormais adopter un enfant de moins de 18 ans, disposant d'un lien de parenté avec elles. L'adoption monoparentale est désormais autorisée à Madagascar, à l'issue d'un assouplissement de la loi de 2017 relative à l'adoption intrafamiliale. L'adoptant doit effectivement être résident à Madagascar.

► Education, université

05/05 - Grève après grève au sein de l'enseignement supérieur et plus particulièrement au niveau de l'université d'Antananarivo. Les membres de son personnel administratif et technique (PAT) manifestent de nouveau leur mécontentement à cause du retard du paiement de leur salaire pour le mois d'avril. Leurs rétributions ne seraient pas encore passées au niveau du contrôle financier. La lourdeur des procédures est pointée du doigt comme cause de ces retards récurrents. Ce nouveau mouvement du personnel administratif et technique de l'université d'Antananarivo intervient un mois seulement après une grève durant laquelle ses membres ont exigé, entre autres, le paiement de leur salaire entre le 28 du mois et le 3 du mois suivant.

07/05 - La HCC persiste dans son rejet du projet de loi sur l'autonomie universitaire. « *Plusieurs articles dudit projet sont anticonstitutionnels. Nous ne pouvons pas, de ce fait, le valider* », proteste son président, Florent Rakotoarisoa. L'institution déboute, de même, l'immunité des enseignants chercheurs. L'immunité juridictionnelle constitue une dérogation au principe d'égalité de tous devant la loi, elle doit être prévue par une disposition constitutionnelle, ajoute-t-il. Les manifestations des universitaires pour la revendication de l'autonomie pédagogique, financière et administrative de l'université se poursuivent. Ils ont cessé leur cours depuis deux semaines. Des étudiants de Toamasina ont manifesté pour réclamer la reprise des enseignements. Le Seces rappelle que « *dans la proposition de loi, il faut lire : les enseignants et chercheurs ne peuvent pas faire l'objet de poursuite judiciaire en raison des enseignements qu'ils dispensent, des recherches qu'ils effectuent ou qu'ils publient dans le respect de l'éthique et de la déontologie* ». Selon lui, « *une telle proposition n'est pas la première en la matière étant donné que le code de la communication en contient également pour protéger les journalistes contre les éventuelles poursuites judiciaires, arbitraires et politiques* ». Le syndicat prend également en exemple les dispositions « *qui protègent les députés et les sénateurs selon l'article 73 de la Constitution* ». Il estime en outre que « *la décision de la HCC est purement et simplement politique* ». Elle « *ne cherche pas à soutenir le développement des universités publiques qui sont le garant du développement de Madagascar* ».

18/05 - Les associations d'étudiants de l'université d'Antananarivo réclament la reprise des cours. « *Nous demandons la résolution des problèmes qui provoquent l'arrêt des cours. Nous en avons besoin rapidement afin de préserver l'ordre au sein de l'université* », écrivent-ils dans une lettre signée de plusieurs présidents d'associations. La lettre est adressée au président de la République, au ministre de tutelle, au président de l'université et au syndicat des enseignants-chercheurs. « *Nous demandons aux responsables de penser à nous et de rétablir un calendrier qui suit les normes internationales* », ajoutent-elles. Parmi les réclamations figure le paiement des arriérés des bourses d'études « *de l'année universitaire en cours mais aussi de l'année dernière* ». Le syndicat des enseignants-chercheurs brandit la menace d'une grève illimitée.

28/05 - Autonomie des universités - Le ministère de l'enseignement supérieur lance une proposition incitant les enseignants à « soumettre une nouvelle proposition de loi pour apporter l'apaisement » La ministre, Elia Béatrice Assoumacou, a rencontré les membres du Syndicat des enseignants-chercheurs pour aborder le sujet.

09/05 - L'apprentissage du chinois a le vent en poupe dans les écoles, collèges et lycées ainsi qu'à l'université. La première classe Confucius à Madagascar a été ouverte à l'Ecole Le Petit Nid à Antananarivo en 2017. Plus de 1 000 élèves y apprennent actuellement le chinois. L'école s'est également dotée d'une salle de lecture dont l'inauguration a eu lieu en présence de l'ambassadeur de la Chine, Guo Xiaomei. « *La nation sera forte à condition que ses jeunes soient forts. J'espère de tout mon cœur que vous deviendrez des piliers talentueux dans la construction de l'émergence de Madagascar et des acteurs de la coopération sino-malagasy quand vous serez grands* », a-t-elle indiqué. L'ambassade de Chine a fait don de près de 3 000 livres en langue chinoise et bilingue chinois-français. Des instituts Confucius existent à l'université d'Antananarivo et à l'université de Toamasina.

► Migrations, trafics d'êtres humains

04/05 - « Les migrants Masikoro » rejoignent Belo-sur-Mer-pour fuir l'insécurité en zone rurale. Depuis 4 ans, la population de Belo-sur-Mer a presque doublé. Outre les pêcheurs nomades Vezo qui élisent chaque année domicile quelques mois sur les plages de la presqu'île, des habitants de l'intérieur des terres ont commencé à arriver massivement. Ceux qu'on appelle « *les migrants Masikoro* », du nom de leur ethnie, ont fui l'insécurité grandissante en brousse. Ces nouveaux arrivants continuent de vivre dans des conditions extrêmement précaires. RFI écrit : « *Dans certaines régions de l'île, l'extrême pauvreté et l'absence totale de représentation de l'État ont laissé place à des zones de non droit. Résultat : des migrations massives de population, comme à Belo où plus de 1 500 personnes sont venues trouver refuge* » Des migrants qui vivent très difficilement de la pêche et ne reçoivent aucune aide de l'État. Face à l'absence de budget pour soutenir ces familles et afin de préserver la paix sociale, le maire a pris un arrêté limitant le nombre de migrants. « *Pour 2022, on espère 80 familles. Moitié Vezo, moitié Masikoro. Maintenant, c'est trop* », s'exclame-t-il.

24/05 - Le gouvernement resserre l'étau sur les travailleurs migrants qui veulent quitter le pays. De nouvelles étapes administratives sont exigées des candidats pour pouvoir quitter le sol national. Il faudra notamment obtenir un visa préalablement au contrat de travail signé par les deux parties à l'ambassade de Madagascar du pays de destination. Le candidat doit également « *passer une enquête de moralité et un examen de situation auprès du ministère de la sécurité publique et faire viser le contrat de travail auprès du ministère du travail*. » La procédure de préinscription consulaire est recommandée. Toutes ces étapes « *doivent être faites 15 jours avant le départ* », selon le ministère des affaires étrangères. L'objectif de ces nouvelles mesures est de « *protéger [les candidats à l'émigration] de la traite de personnes transnationales* », justifie le

ministère de Richard Randriamandrato. Tous les Malgaches qui décrochent un contrat privé à l'extérieur devront se soumettre aux mesures annoncées qui ne sont pas réservées aux pays connus pour les mauvais traitements infligés aux ressortissants malgaches, comme les pays arabes. L'annonce de ces nouvelles mesures a créé un tollé sur les réseaux sociaux. Elles pourraient favoriser le travail au noir, selon un juriste. Les Malgaches « *au pair* » seront soumis à ces mêmes formalités bien que n'étant pas sous contrat de travail. Avec ces procédures compliquées, les familles d'accueil seront réticentes à choisir des Malgaches, alors que le nombre d'offres est insuffisant par rapport à la forte demande. 500 jeunes ont quitté ainsi le pays pour suivre des études en Allemagne. Très peu de jeunes au pair ont porté plainte pour avoir été victimes de traitements de personnes, indique *Midi. La Gazette* écrit : « *Ces nouvelles procédures sont tout simplement une incitation à la corruption. En tout cas, plus personne ne va avoir un visa ou bien il faut avoir beaucoup d'argent.* »

► Santé, Covid-19

05/05 - D'après le rapport de l'ONG Action contre la faim, 19 % des habitants de la commune d'Antananarivo souffrent de détresse psycho-sociale. 6 % sont sévèrement atteints et nécessitent un soutien psychologique permanent. Cette forte détresse psychologique sévit notamment dans les bas-quartiers. Le taux est deux fois supérieur à la norme définie par l'OMS. L'insuffisance de revenus, les violences conjugales et l'addiction à l'alcool et aux drogues sont les principales sources de cette détresse psychologique. Les symptômes sont l'insomnie, l'irritation et une humeur colérique. Mialy Rakotondraina, responsable du département santé mentale, sociale et psychosociale au sein d'Action contre la faim, raconte pourquoi ces données collectées, dans le contexte malgache, sont alarmantes : « *Même si on ne parle pas d'une pathologie mentale, ce sont vraiment des détresses psychologiques liées à un mal être. Il est important qu'elles soient prises en compte par l'Etat et par tous les partenaires œuvrant dans la santé mentale et le soutien psychosocial car actuellement, en effet, les services et la considération de tout ce qui a trait à la santé mentale restent très insuffisants, pour ne pas dire inexistant, par rapport aux besoins de la population.* » Un centre social nommé « *Akany Tafa* » sera implanté à Antohomadinika pour fournir des services de santé, des accompagnements psycho-sociaux et la prise en charge des cas de violence avec l'intervention de 8 partenaires.

06/05 - Les populations des régions Androy, Anosy et Melaky continuent à souffrir du manque de médecins. L'insécurité et l'enclavement des zones démotivent les personnels de santé. Sur les 20 CSB I et II du district d'Ambovombe Androy, par exemple, seuls deux sont administrés par un médecin. Les autres sont tenus par des infirmiers et des sages femmes. Dans les régions Melaky et Anosy seuls les hôpitaux des chefs-lieux de région et de district ont des médecins. Les CSB sont administrés par des infirmiers. La région Anosy n'a que quatre médecins pour une totalité de 45 formations sanitaires. Certains médecins affectés dans la région ne rejoignent même pas leur poste. D'autres partent, quelques temps après leur arrivée. Les médecins fuient ces régions, pour les mêmes raisons : l'insécurité, l'éloignement et l'enclavement. 90 % des communes de Melaky sont des zones rouges. L'État ne semble pas avoir des solutions pour rapprocher les médecins des populations des zones enclavées. Sur les 126 médecins généralistes recrutés récemment par du ministère de la santé, seuls six ont été affectés dans ces régions qui souffrent le plus du manque de médecin.

09/05 - Don de compléments nutritionnels - Des produits détournés et vendus massivement en ligne. Outre la vente de médicaments le plus souvent contrefaits, celle de compléments nutritionnels pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée ou sévère, comme le Plumpy'Nut et le Plumpy'Sup se répand sur les réseaux sociaux. Ils sont vendus par pièce ou même en carton. La vente de ces aliments thérapeutiques est interdite : ils sont destinés à être distribués gratuitement par les Centres de santé de base (CSB) et les établissements agréés qui prennent en charge les enfants malnutris.

17/05 - Le plan national de prévention et de traitement de la malnutrition aiguë à Madagascar estime les besoins pour prévenir la malnutrition et la traiter à 489 millions de dollars sur les quatre prochaines années.

10/05 - Formations paramédicales : de nombreux instituts privés rappelés à l'ordre. Ils ne respectent pas les normes théoriques, techniques et même en matière d'infrastructure. « *Sur 100 établissements, seuls 10 d'entre eux respectent les normes* », selon la présidente de l'Ordre régional des infirmiers d'Analamanga. Le nombre d'infirmiers en exercice est encore largement insuffisant par rapport aux besoins. 14 944 infirmiers sont actuellement inscrits dans le tableau de l'Ordre. « *La moyenne nationale est d'un infirmier pour 40 habitants si la norme requise est d'un infirmier pour 15 habitants* », se désole sa présidente, Vololoniaina Rasoa-noroarivony. Dans les CSB de niveau 1, ils remplacent les médecins et assument les responsabilités dévolues de ces derniers.

17/05 - Situations de détresse psychologique chez nombre de familles malgaches. « *La hausse des prix des PPN, la recrudescence de l'insécurité, les difficultés liées à l'accès à l'emploi et à un cadre de vie stable et pouvant promouvoir l'épanouissement des individus, les difficultés quotidiennes auxquelles les Malgaches*

font face actuellement, constituent des facteurs déstabilisants », indique Meva Ratsifandrihamanana, psychologue de la région Atsinanana. « Tous les aspects de la vie des Malgaches sont touchés par ces facteurs déstabilisants », note-t-elle. Un état d'instabilité qui entraîne des troubles au sein des foyers. « La hausse incessante des cas de divorce ou encore les problèmes de ménage constitue une manifestation palpable de ces troubles. Tout comme les problèmes relationnels entre enfants et parents qui touchent beaucoup de familles ». La situation entraîne également des conséquences néfastes sur les secteurs productifs.

06/05 - Madagascar a reçu 4,6 millions de doses de vaccin dans le cadre de l'initiative Covax. La couverture vaccinale reste très faible, avec 1,3 million de personnes ayant reçu au moins une dose, soit 4,72 % de la population. Le Plan national de déploiement et de vaccination (PNDV) vise à vacciner 34 % des personnes de plus de 18 ans d'ici la fin de l'année 2022 et 50,5 % fin 2023. Pour encourager la population à se faire vacciner, le ministère de la santé, en collaboration avec le ministère du travail, met en œuvre un projet de certification des entreprises. Il consiste à attribuer un certificat de reconnaissance aux entreprises atteignant au moins 80 % de vaccination de leur personnel. Cette certification inclut deux catégories : le certificat « *Gold* » avec 100 % de vaccination de leur personnel et le certificat « *Silver* » avec plus de 80 %.

24/05 - Au 15 mai, 2,3 millions de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées, selon le ministère de la santé. En tout, 1,3 millions de personnes ont été vaccinées dont 1,15 disposant d'un schéma vaccinal complet, ce qui représente un taux de 4,07 %. Le ministère lance une campagne « *100 jours de vaccination anti-Covid* » qui concernera toutes les régions

10/05 - Le ministère de la santé publique constate la hausse des nouvelles contaminations au Covid-19. Un spécialiste en santé publique estime que cette situation s'explique par la réouverture des frontières et que l'existence d'un nouveau variant n'est pas à écarter. Cette hausse coïncide avec l'arrivée de la saison d'hiver, moment propice à la propagation des maladies virales. Les gestes barrières sont totalement oubliés. Le directeur général de la médecine préventive préconise une relance de la sensibilisation à la vaccination contre le Covid-19. Relâchement des gestes barrières, retour à la normale des conduites collectives effervescentes, faible taux de vaccination national et réouverture des frontières pourraient être les facteurs favorables à une éventuelle résurgence de la contamination. L'Afrique australe, fait en ce moment face à une augmentation des cas de Covid-19, selon L'OMS. Cette hausse soudaine est en grande partie due à un pic en Afrique du Sud où les cas de sous-variants BA.4 et BA.5 restent les plus préoccupants car ils contiennent le plus grand nombre de mutations, et on ne sait toujours pas comment ces sous-variants affectent l'immunité.

► Médias, liberté d'expression, lanceurs d'alerte

03/05 - Le Craad-OI lance un appel urgent pour la libération de Jeannot Randriamanana et le respect des droits des lanceurs d'alerte et défenseurs des droits humains. Jeannot Randriamanana, enseignant au GEG de Mananjary et membre de l'antenne régionale de l'Observatoire indépendant des droits économiques, sociaux et culturels de Mananjary (OIDECSM) avait lancé une alerte sur *Facebook* au sujet du détournement de l'aide alimentaire destinée aux sinistrés du cyclone Batsirai, ainsi que de la fermeture prolongée des écoles publiques et des conditions de scolarisation des enfants de Nosy Varika. Suite à la plainte pour diffamation et usurpation de fonction portée par un sénateur, un député et le chef de la circonscription scolaire, il avait été placé sous mandat de dépôt le 3 mars.

Jeannot Randriamanana a ensuite été condamné à deux ans de prison ferme pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, après avoir mis en lumière des problèmes portant atteinte aux droits des enfants, et pour avoir rempli son devoir civique de dénoncer les graves irrégularités dont il a été témoin dans la distribution de l'aide alimentaire destinée aux victimes du cyclone. Au lieu de mener une enquête diligente, approfondie, impartiale et transparente sur ces allégations et de protéger Jeannot Randriamanana, les autorités l'ont poursuivi pour usurpation de fonction et diffamation en vertu, entre autres, de la loi de 2014 sur la lutte contre la cybercriminalité, utilisée de manière abusive comme un outil répressif. Les membres de l'OIDECSM demandent au ministre de la justice et aux autorités d'ordonner sa mise en liberté immédiate et sans condition et de respecter ses droits à la liberté d'expression en tant que défenseur des droits des enfants et des membres vulnérables de sa communauté.

L'appel a été relayé par Amnesty international qui a proposé d'adresser en urgence un courrier au ministre de la justice pour lui demander de libérer immédiatement et sans condition Jeannot Randriamanana, d'annuler sa condamnation et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui. L'organisation prie le ministre de veiller à ce que les défenseurs des droits humains et lanceurs d'alerte ne soient pas détenus sur la base d'accusations forgées de toutes pièces pour avoir dévoilé et dénoncé des cas de corruption et lui demande d'accélérer le processus visant à adopter la loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des militants, notamment des lanceurs d'alerte. Jugement en appel le 10 mai.

Lalotiana Rakotondratzafy, ministre de la communication, a déclaré ne pas vouloir commenter une procédure judiciaire en cours. « *D'un point de vue plus personnel, je trouve la peine élevée, mais si c'est ce que prévoit le code pénal, je ne vais pas à son encontre.* »

Pour Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency International, « *il s'agit d'une instrumentalisation de la loi sur la cybercriminalité pour protéger les plus puissants* ».

10/05 - Suite à sa comparution Jeannot Randriamanana a obtenu une liberté provisoire. La cour statuera sur le fond le 14 juin. L'Etat est appelé par la société civile à procéder d'urgence à l'adoption du projet de loi sur la protection des défenseurs des droits humains, dont les lanceurs d'alerte, afin d'assurer un cadre juridique et un environnement favorables à l'exercice des actions de ceux-ci, conformément à la recommandation du Conseil des droits de l'homme acceptée par l'Etat Malagasy lors de la session de l'Examen Périodique Universel de 2014.

03/05 - Blague courante autour de la prison. RFI explique que depuis l'état d'urgence sanitaire prononcé en 2020, de plus en plus d'internautes sont inquiétés et poursuivis pour leurs propos tenus sur la toile. À tel point que cela en est devenu une blague courante : sur les réseaux sociaux on commente régulièrement les publications avec le mot « *gagazo* », soit diminutif de « *mangahazo* » qui signifie manioc en malgache... le repas servi en prison. Une façon ainsi de dire « *attention à ce qui est dit* », sous couvert d'humour.

Les lanceurs d'alerte les plus actifs sont ceux qui ne sont pas sur le sol malgache. À Madagascar, ils ont la vie dure : du Dr Stéphane Ralandison, qui avait critiqué l'efficacité thérapeutique du Covid Organics sur des posts *LinkedIn* en 2020, en passant par Clovis Razafimalala, activiste environnemental. Ce dernier qui avait dénoncé des coupes de bois de rose sur sa presqu'île à l'est de Madagascar en 2018 : tous ont été inquiétés ou condamnés.

04/05 - Le prix du journalisme investigatif « Malina » veut favoriser les enquêtes indépendantes. Le « *Grand Prix Malina* » qui récompense les journalistes d'investigation pour leur travail d'enquête sur des thématiques liées à la corruption, a été remis à l'occasion de la Journée de la liberté de la presse. À la cérémonie de remise de prix étaient présents celles et ceux qui se battent, au prix de leur sécurité et de celle de leurs proches, pour fournir une information différente de celle présentée dans les médias nationaux classiques, fortement politisés, indique RFI. Grâce à leur reportage sur « *la corruption dans l'attribution des marchés publics sur la construction des écoles publiques* », Andry Randrianasolo et deux de ses confrères, tous trois freelances, ont remporté le premier prix de cette 4e édition du concours. Un reportage aux impacts multiples : « *Notre travail dérange vraiment. Suite à cette investigation, on a reçu plusieurs messages de menaces. Pas seulement contre nous mais aussi contre les membres de nos familles. Parallèlement, on ne nous permet plus tellement d'accéder aux sources officielles. Les autorités ont peur de s'exprimer ; suite à ce reportage, certains des responsables qui ont osé parler ont été limogés.* » La plateforme sur laquelle a été diffusé le reportage, c'est celle du « *Réseau Malina* ». Le seul et unique média d'investigation du pays¹, auquel contribue une vingtaine de journalistes. Le site est financé par une quinzaine de partenaires étrangers qui se sont engagés à ne jamais interférer dans le contenu éditorial. Mialisoa Randriamampianina est rédactrice en chef du Réseau : « *Notre réseau ne suffit pas à combler les besoins d'investigation du pays. Il faudrait beaucoup plus de journalistes d'investigation. La grande majorité des médias appartiennent aujourd'hui à des personnalités politiques. Conséquences : l'information n'est pas produite de façon indépendante par des journalistes qui subissent des pressions sur le contenu éditorial. D'un point de vue sécuritaire, ce qui est le plus problématique pour les journalistes d'investigation, ce n'est pas tant d'aller dans les zones rouges où sévissent les dahalo, c'est plutôt de publier des informations qui contrarient certaines personnalités du pouvoir et qui ont les moyens de se venger...* »

04/05 - Madagascar occupe la 98e place au classement mondial de la liberté de la presse 2022, avec un score de 58,02, selon RSF. La Grande Ile perd 41 places par rapport à 2021 (57e). Le Classement mondial de la liberté de la presse, qui évalue les conditions d'exercice du journalisme dans 180 pays et territoires, insiste en 2022 les effets désastreux du chaos informationnel (un espace numérique globalisé et dérégulé, qui favorise les fausses informations et la propagande). À l'occasion de la 20e édition du Classement mondial, RSF a fait évoluer sa méthodologie, une réforme qui aurait contribué au recul de Madagascar. Le ministère de la communication se dit consterné et s'interroge sur la crédibilité de ce classement. « *Du fait de cette évolution méthodologique, les comparaisons de rang et de score entre 2021 et 2022 sont à manier avec précaution* », note-t-il. Le ministère déplore que RSF n'ait pas pris en considération la loi de 2020 sur la communication médiatisée, qui serait plus libérale que celle de 2016. « *Il est ahurissant de lire la mention faite par RSF indiquant que les données de ce classement ont été arrêtées fin janvier 2022, soit un an et quatre mois après la promulgation de la nouvelle loi. RSF s'est donc lourdement trompé de législation* », indique-t-il. Il

¹ <https://www.malina.mg/fr/>

s'insurge également contre le fait que RSF « *s'érige en organe d'arbitrage à Madagascar et qu'il s'est chargé de trancher sur la véracité ou non d'un reportage ou d'un élément journalistique* ». Dans sa note sur le pays, RSF indique que la radiotélévision publique (*RNM* et *TVM*) reste largement dominée par les directives de la communication gouvernementale et qu'en 2021, un reportage basé sur de faux témoignages a été réalisé et diffusé à l'antenne pour discréditer une journaliste [*Gaëlle Borgia de TV5 Monde et France 24*] et ses révélations sur les conséquences d'une famine d'origine climatique. RSF relève en particulier la précarité de la presse malgache, qui a des conséquences désastreuses sur la qualité de l'information et l'indépendance des médias. Les salaires très faibles laissent les journalistes vulnérables à la corruption et la pratique du « *felaka* » [*enveloppe contenant quelques billets remis par les organisateurs d'un événement aux journalistes venant le couvrir*] est généralisée. La corruption, notamment dans le secteur des ressources naturelles ou de l'environnement, reste un sujet difficile à traiter. Les possibilités des autorités de fermer des médias ou d'arrêter des programmes sont assez larges, et les différents régimes qui se succèdent sont souvent tentés d'y avoir recours.

« **Les faits décriés par RSF sont d'une évidence absolue** » écrit *Tribune*. Andry Rajoelina est propriétaire de *Viva TV* et *Radio*, deux autres membres du gouvernement sont propriétaires de stations de TV et de radio, à l'instar d'Edgard Razafindravahy (groupe RTA et groupe *L'Express de Madagascar*), Lalatiana Rakotondrzafy (*Radio Free FM* et *Free News*), respectivement ministre de l'industrialisation, du commerce et de la consommation et ministre de la communication. Quatre autres patrons de presse de renom sont très proches de l'actuel chef de l'Etat, ayant déjà occupé des postes au sein du gouvernement ou des postes clés en politique, à savoir, Naina Andriantsitohaina, ancien ministre des affaires étrangères et actuel maire d'Antananarivo (*Les Nouvelles*, *Taratra*, *Alliance FM...*), Hajo Andrianainarivelo, ancien ministre de l'aménagement du territoire (*Kolo TV* et *Kolo FM*), Nicolas Rabemananjara, actuel sénateur (*TV Plus* et *Radio Plus*) et Mamy Ravatomanga, conseiller occulte du président Rajoelina (*La Vérité*, *Matin*, *Inona ny Vaovao*, *MA3TV...*) A cela s'ajoute des personnalités dans le monde du journalisme, proche du pouvoir ayant des influences sur les organes de presse où ils occupent des postes importants, comme l'un des proches d'Andry Rajoelina en matière de communication qui travaille au sein du journal *Midi Madagascar* ou encore l'actuel ministre de l'aménagement du territoire, Pierre Holder Ramaholimasy, ancien journaliste et ancien porte-parole du gouvernement, ayant son aura dans le domaine du journalisme. La plupart des autres médias restent affiliés à l'opposition, à l'instar de *MBS* et des autres radios de l'ancien président Ravalomanana, ou encore *Real TV* et *Dream In*, qui appartiennent respectivement à une ancienne ministre et à un ancien chef de protocole du président Rajoanarimampianina. Très peu sont les médias qui agissent librement et préservent leur neutralité vis-à-vis du contexte politique et économique. Des médias en ligne essaient malgré tout, tant bien que mal, de préserver leur indépendance.

12/05 – Fake new - Madagascar a-t-il quitté l'OMS ? Non, contrairement à ce qu'affirme une rumeur insistante. Des posts relayés sur les réseaux sociaux indiquent que le pays aurait quitté l'organisation internationale, alors qu'Andry Rajoelina avait fait la promotion, au début de la pandémie, du Covid-Organics. Selon des messages colportés, le président aurait déclaré : « *L'OMS m'a offert 20 millions de dollars pour mettre un peu de toxicité dans mon remède [contre le] Covid-19* ». La rumeur a été formellement démentie par l'organisation. Le 4 mai 2020, l'OMS s'était montrée prudente vis-à-vis de ce produit dont Andry Rajoelina avait pris en charge la promotion auprès de ses pairs africains, demandant des essais pour évaluer son efficacité. L'artémisia à la base du produit ne fait pas partie des traitements actuellement recommandés par l'OMS pour lutter contre le Covid-19.

16 05 22 - Transparency International a lancé une pétition pour exiger l'accélération du processus d'adoption de la loi protégeant les défenseurs des droits humains et lanceurs d'alerte². Un avant-projet de loi est en gestation depuis 2018, avec diverses parties prenantes (HCDH, CNIDH, HCDD, OSC, etc.). Ce texte en est aujourd'hui à sa 5e version après une révision consensuelle et inclusive menée par la société civile en 2022. Ce texte révisé est remis au ministère de la justice.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, aménagements, foncier, environnement

04/05 - L'aire protégée de Vohibola continue de subir la pression grandissante des trafiquants qui y viennent régulièrement pour chasser des animaux sauvages, prélever du bois précieux et produire du charbon de bois. Ils transportent de nuit les marchandises sur le canal des Pangalanes, en toute illégalité. L'interception de 7 bateaux a eu lieu à l'initiative de l'Agence portuaire, maritime et fluviale. Pour se disculper, les suspects ont diffusé, par le truchement des médias, des accusations de corruption à l'encontre des

² <https://www.change.org/p/pour-une-loi-prot%C3%A9geant-les-d%C3%A9fenseurs-des-droits-humains-lanceurs-d-alerte-%C3%A0-madagascar?signed=true>

membres de l'association protectrice du parc, Razan'ny Vohibola, et des responsables administratifs. Le permis de navigation sera retiré à toute embarcation qui pratiquerait la navigation de nuit, en violation des clauses du cahier des charges. Les responsables de la commune d'Ambinaninony où se trouve la forêt, couvrent l'activité des trafiquants.

06/05 - QMM : accord signé avec les parties prenantes sous l'égide du gouverneur de la région. Le système d'adduction d'eau potable pour Tolagnaro et ses environs sera renforcé en partenariat avec la Jirama. La situation spécifique des pêcheurs du système lagunaire, due à la mise en place du seuil déversoir, sera prise en compte. Les sujets fonciers touchant les usagers et les plaintes des occupants seront traités. Les leaders du groupe à l'origine du blocage routier se sont engagés à lever tous leurs barrages pour que QMM puisse assurer, en toute sécurité, la bonne conduite de ses opérations. QMM propose un partage des résultats des analyses menées à la demande du régulateur malgache.

11/05 - Les manifestants ont de nouveau érigé un barrage routier à Mandena dans la soirée du 9 mai, a déclaré la société QMM. Le conflit entre le groupe de manifestants et la société Rio Tinto n'est toujours pas résolu, malgré la signature d'un accord par les deux parties.

19/05 - Rio Tinto QMM annonce passer en mode service minimum. « *Sans garantie pour la sécurité de son personnel et de ses installations, QMM est contrainte de passer en mode service minimum, indique l'opérateur minier. Cette décision mûrement réfléchie résulte de l'impossibilité actuelle de garantir la sécurité du personnel travaillant sur le site dans le contexte de tensions sociales croissantes à Fort-Dauphin et de mise en place répétée de barrages routiers illégaux* ». QMM a informé ses employés, ses contractants et l'ensemble de ses interlocuteurs institutionnels et économiques de sa décision. L'entreprise souligne le caractère exceptionnel de cette décision, les opérations sur le site n'ayant jamais été arrêtées, même durant la pandémie de Covid-19. QMM indique avoir toujours souhaité établir un partenariat avec les communautés hôtes autour de solutions durables. « *QMM privilégie ainsi l'accompagnement d'initiatives socio-économiques au versement de compensations financières, qu'elle a toujours refusé et refusera toujours de verser* ».

20/05 - Un barrage routier a de nouveau été établi par des manifestants en vue de forcer QMM à répondre à leurs revendications. 29 militaires de l'OMC Anosy ont été pris à partie et encerclés par la foule des manifestants. Certains ont été jetés dans la rivière, délestés de leurs équipements. Des renforts ont été dépêchés depuis la ville de Tolagnaro. Les manifestants ont menacé de s'en prendre à la vie des éléments des forces de l'ordre pris en otage. Les résultats d'analyse effectuée, il y a 1 mois sur l'eau environnante de QMM ne sont pas encore sortis, entraînant la prolongation de suspension des activités de pêche dans cette localité. Les pêcheurs réclament une somme de 30 000 Ar. par jour pour chaque pêcheur en guise de compensation, pour une durée indéterminée. Quatre éléments des forces de l'ordre ont été pris en étau par les manifestants qui avaient érigé des barrages, indique Jocelyn Raharimbola, gouverneur, de la région Anosy. Plusieurs ministres sont sur place pour évaluer la situation.

13/05 - Une enquête de la Coalition « Publiez ce que vous payez » accable QMM. Les résultats de l'enquête menée par l'Extractives Transparency and Accountability in Madagascar (META-M) à travers la Coalition Publiez Ce que Vous Payez Madagascar (PCQVP MG) risque de mettre de l'huile sur le feu à Tolagnaro alors que la situation reste tendue entre les pêcheurs et QMM. Selon l'enquête de META-M, 90 % des 368 ménages enquêtés issus des trois communes voisines du site ont évoqué les mauvais impacts sur leurs vies quotidiennes de l'exploitation de QMM. Des affirmations qualifiées de gratuites, selon QMM : « *des 'on dit' et des 'témoignages' qui peuvent être manipulés et non des preuves tangibles, scientifiquement prouvés* », la compagnie ayant souvent mis en avant le fait d'avoir obtenu des certifications de respect de l'environnement auprès de l'ONE et des autorités techniques. La réparation financière demandée par les pêcheurs s'élèverait à 30 000 Ar par jour et par personne, pour une liste de 1 000 personnes, et ce pour une durée indéterminée. Une demande qualifiée de chantage par un membre de l'administration ayant participé à la facilitation des négociations entre les pêcheurs et QMM. De leur côté, ceux qui bénéficient des avantages liés aux activités de QMM commencent à élever la voix et se mobilisent.

QMM a annoncé le lancement d'un audit social auprès des communautés voisines de la mine et dans la région de Tolagnaro pour régler les tensions sociales liées à son exploitation.

21/05 - « La direction de Rio Tinto QMM envisagerait de quitter Madagascar », titre Tribune. Des sources concordantes révèlent que la direction serait à la recherche d'autres terrains d'investissements. L'instauration de barrages par un groupe de 300 manifestants, rendant difficile l'accès sur le site, aurait des impacts conséquents sur cette importante société minière. Si QMM quitte Tolagnaro, ce sera toute la ville et son économie qui en pâtiront en raison du confort - aussi minimum soit-il - que la société a pu apporter dans la ville depuis son installation. Outre les milliers d'emplois, direct et indirect, il y a également les infrastructures et surtout l'électricité qui alimente la ville. QMM bénéficie d'une dérogation fiscale et douanière d'après la loi sur les grands investissements miniers. L'entreprise doit renégocier sa convention fiscale à la fin de l'année.

23/05 - QMM indemniser les communautés. Paubert Mahatante, ministre de la pêche, chef de file des négociations avec les communautés de pêcheurs mécontents de la suspension de leurs activités depuis trois mois et demi, annonce que QMM accepte de payer diverses indemnisations aux communautés touchées par l'exploitation minière. La société accepte également de poursuivre l'acheminement de vivres. Les pêcheurs sont autorisés à reprendre leurs activités. Le barrage routier menant vers le site de Mandena a été levé, les 29 éléments de forces de l'ordre retenus ont été libérés. Une cérémonie de réconciliation a eu lieu pour marquer la fin des hostilités. Les résultats des analyses des eaux d'Andrakaraka, là où se trouve le seuil déversoir de QMM et où des poissons ont été retrouvés morts, ne sont toutefois toujours pas publiés. Le sujet n'est pas évoqué dans l'accord signé.

12/05 - Fuel lourd - Les négociations sur l'éventuel contrat d'approvisionnement de la Jirama bloquées. Deux ans de négociations sans arriver à un compromis. Les discussions entre la Jirama et Madagascar Oil butent toujours sur deux points : les modalités de paiement par la Jirama d'un côté, la clause de pénalité pour la compagnie pétrolière de l'autre. Ce qui ne permet pas pour le moment d'avancer dans la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en fuel lourd de Tsimiroro pour la Jirama. Madagascar Oil qui se focalise sur la production d'huile lourde ne supporterait pas un non-paiement ou un retard de paiement de la part de la Jirama dont on connaît les difficultés financières.

160.000 barils de fioul lourd sont stockés à Tsimiroro, sans pouvoir être commercialisés. Cinq à six millions de dollars par année : ce serait l'impact financier du blocage des stocks sur le site. « *Nous sommes à la recherche de solutions pour déstocker Tsimiroro. Plusieurs options sont envisagées. Bien que la construction de routes ne soit pas de notre ressort, nous sommes prêts à collaborer avec l'État pour la réhabilitation ou la construction de routes. Il y a les 230 km qui relient Tsimiroro à Tsiroanomandidy et les 208 km qui relient Tsimiroro à Maintirano. Ces routes sont en très mauvais état et ont besoin d'être reconstruites* », notent les représentants de la compagnie. Pour Madagascar Oil, un contrat de vente avec la Jirama permettrait d'améliorer son cashflow et d'accroître, d'ici deux ans, sa production pour atteindre les 3 000 à 4 000 barils par jour dont le marché local a besoin. Pour l'heure, la compagnie ne peut produire que 400 barils par jour alors que sa capacité maximale journalière est estimée à 50.000 barils et le seuil de rentabilité entre 8 000 et 10 000 barils. Madagascar Oil est à la recherche de plusieurs investisseurs pour mettre en œuvre son plan de développement.

31/05 - La Chambre des mines lance une nouvelle alerte. L'entité dénonce la dérégulation totale du secteur faute d'application des textes et parce que la mise à jour du Code minier n'est toujours pas disponible. La Chambre des mines a adressé une lettre ouverte au premier ministre : « *Le secteur minier formel est au bord de l'effondrement en raison du refus du gouvernement d'appliquer certaines dispositions du Code minier, une loi qui s'impose à tous, même à l'administration... Il s'en est suivi une dérégulation du secteur qui laisse le champ libre à toutes formes d'activités illicites et informelles, des ruées, des envahissements de périmètres et des exportations frauduleuses...* ». La missive parle également d'un blocage systématique, sans proposition concrète de résolutions. Il n'y eut pas de réunion de comité de révision du Code minier depuis le dernier ministre par intérim, en octobre 2021. En raison du blocage des permis miniers depuis treize ans, ceux-ci deviennent des objets d'investissement à très haut risque. Le gel des octrois de permis est vu par les opérateurs comme une violation manifeste des dispositions du Code minier. La filière or reste handicapée par la suspension des exportations formelles décidée par le ministère des finances.

31/05 - Le projet de construction d'une nouvelle ville à Imerintsiatosika avance. Un partenaire a été détecté à Dubaï dans le cadre du voyage présidentiel. Construire une ville intelligente à Madagascar. C'est l'objectif du Groupe Al Jaber et ses partenaires. La date du début des travaux n'a pas encore été annoncée. Aucune précision non plus sur les caractéristiques des travaux que va réaliser le groupe émirati. On a juste appris que Tanamasoandro sera une ville connectée. Une ville moderne équipée de connexion 5G et qui fonctionnera avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Al Jaber s'engage à recruter massivement des Malgaches. Seuls 3 à 5 % du personnel seraient des étrangers. Le groupe est le leader mondial de la création de nouvelles villes. Il est le fondateur et le réalisateur de la ville de Dubaï.

17/05 - Projet CASEF : distribution de 32 345 certificats fonciers dans la région Itasy. Il s'agit de la mise en œuvre de l'Opération de certification foncière massive initiée par le projet Croissance agricole et sécurisation foncière (CASEF), financé par la Banque mondiale. Mis à part les certificats fonciers, 21 bâtiments de guichet foncier ont été réhabilités, dont neuf sont équipés de matériels informatiques. La région est dotée de 7 nouveaux guichets fonciers. Grâce au financement de la Banque mondiale, la région a fait l'acquisition d'images satellitaires à très haute résolution en 2021. La région Itasy fait partie des 14 régions d'intervention dans lesquelles le projet CASEF mène des Opérations de certification foncière massive (OCFM). Le ministère est en train de réviser la législation afin de faciliter l'accès au foncier et la sécurisation des terres. L'objectif est de distribuer plus de 1 390 000 certificats par an avec l'appui de la Banque.

18/05 - En vertu des prérogatives qui lui sont reconnues par la Constitution, Andry Rajoelina va proposer au CSM la possibilité de porter au pénal les litiges fonciers. « *Les gens qui volent les terres d'autrui devraient être condamnés à une peine d'emprisonnement par la justice* », estime-t-il. En l'état actuel des choses, « *la justice ordonne juste la restitution des terres au propriétaire* ».

21/05 – « Les institutions financières internationales visent-elles la diminution de la pauvreté des malagasy ? » interroge le Collectif Tany³. « *Pendant que l'opinion publique s'inquiète du contenu final des amendements à la nouvelle loi foncière relative aux propriétés privées non titrées, qui devraient être adoptés au cours de la session parlementaire en cours, un document de la Société Financière Internationale (SFI) et de la Banque mondiale intitulé 'Diagnostic du secteur privé – Créer des marchés à Madagascar' publié en décembre 2021, provoque d'importantes préoccupations. Comportant des recommandations sur la 'réforme' de plusieurs lois, afin que les investisseurs étrangers puissent devenir propriétaires de terres malgaches, les parties de son contenu en lien avec les terres méritent d'être portées à la connaissance de tous et d'être dénoncées. Ceci nous rappelle que la Banque Africaine de Développement avait émis comme condition d'attribution d'un financement du Programme d'appui à la compétitivité économique (PACE) en 2019 l'adoption par les dirigeants malagasy de textes réglementaires relatifs aux agropoles. Les impacts dramatiques d'une éventuelle application de ces propositions inacceptables sur l'appauvrissement de la population déjà démunie nécessitent une large information et des débats. (...) La revendication d'"accès" à la propriété foncière des investisseurs étrangers à Madagascar véhiculée par le diagnostic du secteur privé de la Banque mondiale s'avère scandaleuse car elle fait violence aux valeurs culturelles malagasy, annule tout espoir de développement durable de la majorité de la population et vise à enrichir davantage les oligarques nationaux et étrangers. Elle nous promet encore plus d'inégalité.* »

27/05 - L'agrégation agricole est le nouveau concept promu par le ministère de l'agriculture pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, et l'agribusiness le modèle agricole à développer pour transformer le secteur agricole, analyse le Collectif Tany. L'agrégation agricole consiste en un contrat signé entre des coopératives d'agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, qui sont les « agrégés », et une entreprise, l'investisseur qui est « l'agrégateur ». Cette agrégation étant une autre forme de l'agriculture contractuelle déjà pratiquée à Madagascar. L'entreprise avance les semences, engrais, matériel et encadre les paysans. Les paysans cultivent leurs terres en utilisant les intrants fournis, en respectant strictement les différentes instructions de l'entreprise et doivent lui vendre, à un prix souvent fixé au moment de la signature du contrat, toute leur récolte sauf les produits qui ne respectent pas les normes. La perte d'autonomie des paysans est manifeste, la plus-value bénéficie majoritairement à l'investisseur, le partenariat est « *petit gagnant-grand gagnant* ». La signature des contrats par des coopératives de producteurs à la place des paysans individuels, membres ou non d'associations, maintiendra le rapport de forces très inégal entre l'investisseur et les agriculteurs dans l'agrégation. Par ailleurs, la logique économique des agrégateurs qui consiste à opter pour l'opportunité qui leur fait gagner le maximum de bénéfices, risque fort de les amener à préférer investir dans des produits à forte valeur ajoutée qui ne sont pas des produits vivriers. Et même s'ils s'engagent dans la riziculture, ils risquent de préférer exporter le riz plutôt que de le commercialiser sur le marché local. De gros doutes sont donc émis sur la capacité de cette stratégie à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il est crucial que les responsables et décideurs prennent en compte les besoins de la population dès l'attribution du permis d'agrégation en fonction du produit choisi et contrôlent les quantités destinées à l'exportation ou à la consommation locale. Un appel à la vigilance de tous les citoyens est lancé dans le cadre du futur projet de loi sur l'agrégation agricole annoncé dans la Stratégie nationale de l'agribusiness et dans la presse.

13/05 - Transport par câble dans la capitale - Le nouveau tracé du téléphérique adopté. Les requêtes des Amis du Patrimoine de Madagascar et des catholiques ont été prises en considération. Le nouveau tracé évite les édifices catholiques et les sites historiques de la Ville Haute.

16/05 - Routes - 17 millions d'habitants ruraux non connectés. L'indice d'accessibilité rurale sur la Grande île limité à 11,7 %, taux le plus faible du monde, souligne le spécialiste des transports de la Banque mondiale, Ziad Nakat. Cet indice est mesuré sur la base de la part de la population rurale qui vit à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison. La densité routière n'est que de 5,4 km pour 100km² et la plupart de ces routes nationales et locales sont en terre battue et en mauvais état. La Banque mondiale rappelle que son portefeuille pour les routes et les transports s'élève à 740 millions de dollars pour la Grande île. Il comprend le Projet de connectivité pour l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural, financé à hauteur de 140 millions de dollars, le Projet de durabilité du secteur routier de 200 millions de dollars et le Projet Connecter Madagascar pour une croissance inclusive, approuvé en mars 2022 et financé à hauteur de 400 millions de dollars.

³ Cf Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/29/86/448497/131264329.pdf>

19/05 - Madagascar est sous-représenté auprès du Groupe d'experts du GIEC. Un plaidoyer pour la formation et appui des jeunes scientifiques a été fait à l'occasion de la présentation du dernier rapport. On constate le manque de scientifiques africains et malgaches, notamment ceux qui font des recherches sur le changement climatique. Des efforts restent à faire dans ce domaine. « *Nous avons été représentés dans le 1er comité de travail sur la matière scientifique. Dans le 2e et 3e comité, aucun scientifique n'a pu représenter Madagascar. Par ailleurs la plupart des chercheurs ne remplissent pas les critères requis par le GIEC* », déplore Nirivololona Rahoiljao, directeur général de la Météorologie.

► Economie – Social

10/05 - Madagascar souhaite convertir sa réserve nationale d'or métal en valeur monétaire. A la date du 8 avril, la réserve d'or stockée dans la Banque centrale de Madagascar était de 1 003 kg, constituée par de l'or produit au pays et de l'or acheté à l'étranger. « *La prochaine étape sera de convertir cet or doré en or monnaie, avec la qualité de l'or pur qui a un taux de 99,99 % après affinage par une société professionnelle reconnue par les normes internationales* », indique le ministère des mines et des ressources stratégiques.

03/05 - « Production rizicole : anéantie par l'importation de 'vary tsinjo' », titre *La Gazette*. « *Pour la régularisation du prix du riz sur le marché, le gouvernement ne trouve comme solution que l'importation de 'vary tsinjo'*. Or, aucune baisse du prix du riz n'a été constatée depuis, malgré la présence de ce vary tsinjo. Le prix du riz local excède les 800 Ar le kapoaka ». Le ministre Edgard Razafindravahy a promis de ne plus procéder à l'importation de « vary tsinjo » pour soutenir les producteurs de riz locaux mais ce n'est pas du tout le cas, l'Etat ne cesse d'importer du « vary tsinjo », une stratégie qui ne favorise pas la production nationale. 12 000 tonnes de ce riz sont en cours de chargement en Inde et doivent arriver avant la fin du mois. Cette importation va servir à approvisionner les régions du Sud. 6 000 tonnes seront acheminées à Tolagnaro et 6 000 à Toliara. « *Quand est-ce qu'on va décider d'une vraie politique nationale pour aider les agriculteurs à produire intensivement du riz, au lieu d'utiliser nos devises à toujours importer autant ?* », s'interroge le quotidien.

11/05 - Le chef de l'Etat annonce la tenue d'une conférence nationale en vue de l'élaboration d'un plan visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Pour atteindre cet objectif, plusieurs chantiers doivent être lancés, à commencer par l'extension des surfaces cultivées de 100 000 ha et l'augmentation de la production rizicole. Pour ce faire, Andry Rajoelina s'engage à aider les agriculteurs et à développer l'agribusiness. Avec une production annuelle d'environ 4 millions de tonnes, Madagascar est le deuxième producteur de riz en Afrique mais doit encore importer massivement. Dans les années 70 et 80, Madagascar était encore le grenier rizicole de l'océan Indien. Ce statut reste à rétablir, en faisant notamment appel à la production de semences de qualité. Le Centre national de recherche appliquée au développement rural s'y emploie. On a tout essayé pour booster le rendement à l'hectare depuis la 1ère République, rappelle *L'Express*. La production n'a pourtant cessé de baisser alors que la population ne cessait d'augmenter. L'écart entre la consommation et la production risque ainsi de s'accroître encore sans un effort colossal pour renverser la tendance. Il n'y a que l'augmentation des surfaces cultivées, l'augmentation du rendement à l'hectare avec les meilleures variétés de riz pour y parvenir. Et il faut cesser de remblayer les rizières

...

Le ministère de l'agriculture et de l'élevage a annoncé une baisse de rendement à l'hectare du riz hybride pour la récolte de 2022. Cela est dû au passage des cyclones auxquels Madagascar a fait face cette saison. Le rendement du riz hybride est de 9 tonnes à 10 tonnes à l'hectare cette année, contre 11 tonnes à l'hectare lors de la récolte précédente, ce qui représente une baisse de 18,18 %.

13/05 - Au moins quatre régions attaquées par les criquets, les autorités se veulent rassurantes et font part de 125.000 ha de superficies traités. Il s'agit des régions Boeny, Menabe, Atsimo Andrefana et Ihorombe. La région Sofia est également touchée. La période cyclonique et les pluies que cela a générées offrent un terrain favorable au développement des criquets, malgré la campagne de prospection et de traitement antiacridien menée depuis septembre. Pour *La Gazette*, « *malgré le déblocage de budget conséquent estimé à 6,8 millions de dollars, les dirigeants n'ont pu traiter qu'un quart de la surface cultivable.* » En l'absence de pesticides, la troisième génération de criquets a éclos. Or, les populations de cette génération ont un niveau de grégarité élevé, comme l'avait déjà signalé le bulletin acridien de la troisième décennie de mars 2022. Ce qui explique le caractère impressionnant des essaims.

17/05 - Dans l'Ouest la recrudescence des criquets prend une proportion non observée depuis 2014. Malgré les traitements par voie aérienne et terrestre, l'invasion acridienne inquiète au plus haut point. Le spectre de 2014, où les criquets ont envahi le ciel de la ville d'Antananarivo, revient dans les esprits. Ces derniers mois, le centre IFVM a rencontré une rupture de stock de pesticides, notamment pour des raisons de gestion avec la FAO.

09/05 - Le climat des affaires à améliorer, selon l'ambassadeur de l'UE, Giovanni Di Girolamo, intervenant dans le cadre des Journées de l'Europe. « Augmenter la certitude, améliorer le respect des contrats ou encore veiller au fonctionnement en général de toutes les institutions », telles sont les recommandations formulées. Ces conditions minimales permettront, entre autres, de rendre le climat des affaires à Madagascar plus attractif pour les investisseurs nationaux et internationaux. « C'est même essentiel pour mener à son terme la concrétisation du Plan Émergence de Madagascar », a-t-il poursuivi. Les autorités sont ainsi incitées à veiller au respect des contrats, au paiement des fournisseurs, ainsi qu'à la protection des investissements. Rien que pour la Jirama, 1 031 milliards Ar restent à payer à ses partenaires. Et ceux qui refusent de coopérer s'exposent à des procédures unilatérales de réquisition. Le code minier est en attente d'une refonte, le code du travail toujours dans les limbes.

12/05 - « La croissance n'est plus une option mais une obligation ». Le ministère de l'économie et des finances rapporte cette interpellation de la Banque mondiale. Les principaux obstacles qui seraient les sources de la lenteur du développement de la Grande Ile sont le manque de capital productif, la faiblesse du capital humain et le manque de transformation structurelle. La Banque mondiale se dit « ouverte à toutes propositions capables d'accélérer de façon urgente la croissance à Madagascar et que celle-ci profite à tous les Malgaches et non à quelques-uns seulement ». La croissance économique devra être le socle de la lutte contre la pauvreté ambiante, à l'origine des nombreux maux qui gangrènent la société.

23/05 - La Banque mondiale révisé le seuil international de pauvreté. Les personnes vivant avec moins de 2,15 dollars par jour, soit à peu près 8.572 Ar, bientôt considérées extrêmement pauvres. Le nouveau seuil entrera en vigueur à l'automne 2022. La dernière révision utilisée depuis 2015 était de 1,90 dollar. « Le relèvement de ce seuil reflète la hausse des coûts supportés par les populations des pays à faible revenu pour répondre à leurs besoins essentiels entre 2011 et 2017, par rapport au reste du monde », explique la Banque mondiale.

28/06 - Sous-emploi : doublement du taux en dix ans. La réalité de l'emploi et du dynamisme économique a été mise à nu dans un rapport intitulé « Création d'emplois à Madagascar : défis et recommandations » qui fournit une analyse approfondie de la question de la précarité de l'emploi. Une de ses manifestations serait un fort « taux de sous-emploi lié à un emploi inadéquat ». Et ce malgré un taux d'activité net en hausse (73 %), un taux d'occupation très élevé (95 %) et un taux de chômage faible (4,2 %). En effet, « le taux de sous-emploi lié à un emploi inadéquat était de 42,2 % en 2010, selon l'enquête auprès des ménages (EPM) réalisée par l'Instat ». Un taux qui aurait doublé en l'espace de dix ans. Il était de 89,7 % chez les femmes et 75,1 % pour les hommes en 2017. La situation de sous-emploi serait causée par « l'état de pauvreté et de vulnérabilité de beaucoup de Malgaches qui les oblige à accepter un travail avec des conditions défavorables et précaires. » Ce taux est mesuré par le pourcentage des travailleurs qui reçoivent un salaire inférieur au niveau minimum garanti par la loi.

30/05 - 70,6 % des offres d'emplois ne trouvent pas de postulants. C'est l'une des conclusions du rapport présenté par l'économiste et chercheur malgache, Herinjatovo Ramiarison. Les formations dispensées par les universités et les écoles professionnelles ne correspondent pas aux besoins de l'économie. A cela, s'ajoute le faible taux d'instruction dans le pays. Au total, seuls 3,1 % des Malgaches ont un niveau d'éducation supérieur et 23 % sont analphabètes. L'une des conséquences directes de cette situation est la recrudescence des emplois précaires qui sont non productifs pour l'économie. Les emplois précaires représentent près de 80 % des emplois. L'étude mentionne en outre que 5 % des demandeurs d'emploi arrivent à décrocher un poste. Le gouvernement et la société civile expriment l'urgence d'accroître les financements dans la formation, afin de garantir une main-d'œuvre abondante et de qualité, capable d'accompagner le développement du pays.

30/05 - Indicateurs de pauvreté - Madagascar s'est appauvri depuis la pandémie. Le taux de pauvreté atteint 81 % depuis la crise du Covid-19. Un Malgache disposant de moins de 8 600 Ar. par jour est considéré comme vivant dans l'extrême pauvreté. En 2017, le taux de pauvreté au niveau national était de 73,7 %, 79,6 % en milieu rural et 50,3 % en milieu urbain. En 2020, le Covid-19 a amené le taux de pauvreté au niveau record de 81 % (seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par habitant et par jour). Selon les données de la Banque mondiale, la crise a été aggravée dans le Sud du pays par des sécheresses historiques qui ont entraîné de mauvaises récoltes généralisées, une insécurité alimentaire croissante et des migrations internes. La croissance allait reprendre en 2021, mais la troisième vague de pandémie, les cyclones et les effets négatifs du conflit en Ukraine ont fait chuter les efforts. Les projections de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse et ramenées à 2,6 % contre 5,4 % prévues initialement. « Madagascar pourrait mettre une décennie à inverser la perte de revenus moyens survenue pendant la crise de 2020-2022 et plus de 70 ans pour atteindre le niveau de vie actuel du Rwanda... » avertit la Banque qui confirme que « Madagascar a un taux de pauvreté parmi les plus élevés au monde ». Cette année, la Grande île occupe le cinquième rang du classement des

pays produisant le moins de richesse par habitant, après le Burundi, le Soudan du Sud, la Somalie et le Mozambique. Le PIB par habitant demeure l'un des plus faibles au monde (521 dollars en 2021, contre 502 en 2020).

Hause des prix

02/05 - Andry Rajoelina annonce que le salaire minimum passe de 200 000 à 250 000 Ar [59 €] dans le secteur privé. La décision résulte d'une rencontre entre le chef de l'Etat et les principaux responsables de groupements patronaux. Le secteur privé et les partenaires sociaux, en discussion depuis le mois de janvier, étaient tombés d'accord sur une hausse du salaire minimum de 9,9 %, portant le SMIC à 217 000 Ar (52 €). L'exécutif a préféré le rehausser à 250 000 Ar. « *La différence sera assumée par l'État* », a ajouté Andry Rajoelina. « *En principe, l'Etat ne peut pas intervenir comme cela dans les négociations* », a réagi une source qui préfère rester anonyme. L'annonce présidentielle intervient alors qu'Andry Rajoelina, de retour de Washington, a annoncé une hausse du prix des carburants pour le mois de juin et alors que le Plan Émergence Madagascar, qui devait donner les grandes indications socio-économiques de son quinquennat, n'a toujours pas été publié. Promesse de campagne d'Andry Rajoelina, la dernière hausse du salaire minimum datait de 2019, où le SMIC avait été relevé de 42 à 50 euros.

Il reste désormais à fixer le mécanisme de prise en charge par l'Etat, qui sera officialisé par décret. « *Nous sommes conscients que ce taux ne peut pas suffire à couvrir l'inflation* », reconnaît Rivo Rakotondrasanjy, président du Groupement du patronat malgache (Fivmpama) qui a été le porte-parole des groupements patronaux lors de la rencontre avec le chef de l'Etat. Mais il a ensuite insisté sur l'importance de « *préserver les emplois* » et de s'assurer que les travailleurs ou les entreprises ne basculent pas dans l'informel. « *Affronter les crises internationales n'est pas facile pour tout le monde, d'une part les opérateurs, et d'autre part la population malgache* », admet le président de la République, conscient de la difficulté de la situation. L'accord est l'aboutissement de trois mois de négociations, a rappelé le président du Fivmpama. Pour les fonctionnaires, la hausse variera de 5 % à 25 %. Le salaire minimum connaîtra une hausse de 25 % contre 13 % pour le salaire moyen.

La flambée des prix alimentaires, engendrée par la guerre en Ukraine, accroît les risques de « troubles sociaux » sur le continent africain, a alerté le FMI, dans un rapport régional intitulé « *un nouveau choc et une faible marge de manœuvre* ». « *Nous sommes très inquiets de la récente flambée des prix des aliments et du carburant* » sur le continent, a commenté le directeur du département Afrique au FMI, relevant des risques de « *protestations sociales* ». « *Ce choc frappe de manière extrêmement ciblée les plus pauvres, en faisant augmenter les prix alimentaires, ceux des carburants et du transport en général, et au bout de la chaîne les producteurs de biens et services qui rehaussent leurs prix* », a-t-il poursuivi. D'après la Banque mondiale, la crise du Covid a effacé plus d'une décennie de gains en matière de revenu par habitant et a amené le taux de pauvreté à un nouveau record de 81 % (seuil de pauvreté international de 1,90 dollar/habitant/jour).

04/05 - La nouvelle hausse du salaire minimum ne sera pas appliquée dans les établissements scolaires privés. Elle devrait s'aligner à la hausse des frais d'écolage, ce qui n'est pas encore envisageable, même pour la prochaine année scolaire. « *La hausse des frais d'écolage est un des facteurs de l'abandon scolaire. Déjà, de nombreux parents éprouvent de la difficulté à payer les frais liés à la scolarisation de leur progéniture et la situation risquerait d'empirer si nous avançons dans cette voie* », indique Célin Rakotomalala, porte-parole de la direction nationale de l'enseignement privé.

19/05 - La Gazette écrit : « L'augmentation salariale promise par le président en début de mois de mai pour le secteur public comme le secteur privé s'avère finalement n'être qu'un simple effet d'annonce. Aucun décret d'application (...) n'a été rédigé jusqu'à maintenant. »

03/05 - Le FMI prévoit un taux d'inflation en hausse en glissement annuel, passant de 6,3 % à 8,8 %. En cause, les perturbations sur les transactions commerciales à l'échelle planétaire consécutives à la crise sanitaire et accentuées par la crise ukrainienne. D'autres facteurs comme la décision des autorités indonésiennes de restreindre ses exportations d'huile de palme peuvent aggraver la situation. D'autres pays producteurs de denrées alimentaires pourraient privilégier leurs consommateurs.

07/05 - Protection sociale : vers la mise en place d'un registre numérique unique. Tous les ménages ayant déjà bénéficié des programmes de protection sociale seront enregistrés dans une base de données. Une mesure prise pour permettre aux plus vulnérables de ne pas être exclus de ces programmes. « *Ce registre est très important pour qu'aucun ménage vulnérable ne soit oublié, surtout ceux qui sont dans les zones les plus éloignées. Nombreux sont ceux qui se plaignaient d'être exclus des programmes qui ont été déjà mis en œuvre mais grâce à cet outil, nous pouvons désormais contrôler minutieusement la liste des bénéficiaires et ceux qui devraient encore en bénéficier* », selon le directeur de la protection sociale du ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme.

19/05 - Le Groupement des entreprises franchises et partenaires (GEFP) et l'OIT s'allient avec différents partenaires pour améliorer la productivité dans les chaînes d'approvisionnement et renforcer la sécurité et la santé au travail. Depuis décembre, le secteur du textile bénéficie d'un programme pilote mis en œuvre par l'organisation dénommée Better Work, en collaboration avec le bureau de l'OIT et le soutien financier de l'UE et de la SFI. L'objectif est de renforcer les capacités des parties publiques et privées du secteur, de booster la compétitivité industrielle du pays et de promouvoir le respect des normes internationales du travail. Son objectif est de produire un changement positif et durable grâce à des évaluations, des formations et des recherches qui modifient les attitudes et les comportements. En influençant les pratiques commerciales dans la chaîne d'approvisionnement du textile et de l'habillement et en renforçant l'environnement pour un travail décent. D'après Better Work, la conduite responsable des affaires est essentielle à l'approche mise en avant dans le contexte de la diligence raisonnable dans le cadre des accords préférentiels de libre-échange dont Madagascar est signataire.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

04/05 - Air Madagascar veut reprendre son envol, notamment grâce collaboration bilatérale avec une autre compagnie. Air France est intéressée, selon le ministère malgache des transports. L'affaire a été discutée avec l'ambassadeur de France. « *Nous avons tout intérêt à remettre cette compagnie sur les rails. Autrefois, des partenariats entre ces deux compagnies ont déjà été adoptés,* a expliqué le ministre, Roland Ranjatoelina. *Nous avons discuté des possibilités pour la compagnie de bénéficier de l'expertise d'Air France. Afin de redresser la gestion de la compagnie nationale, entre autres sujet.* » La direction d'Air France indique que la compagnie « *est très attentive au maintien d'une desserte optimale de Madagascar. La compagnie est ouverte à toute discussion ou partenariat avec des compagnies qui permettraient d'améliorer et diversifier l'offre pour ses clients.* » Air Madagascar envisage également un partenariat avec Turkish Airlines. Il y a quelques semaines, Air Madagascar a fusionné avec sa filiale domestique Tsaradia pour former Madagascar Airlines. Un plan de croissance est en cours d'élaboration pour assurer sa reprise économique. Air Madagascar, dont les dettes s'élèvent à 80 millions de dollars, avait déposé le bilan au mois d'octobre.

05/05 - Autoroute Antananarivo-Toamasina - La construction confiée à un géant du BTP égyptien, choisi sur une liste comprenant 5 grandes sociétés. La réalisation de cette autoroute a été annoncée par Andry Rajoelina durant la campagne présidentielle. En 2020, le chef de l'Etat avait retenu un nouveau tracé passant notamment par Ambatondrazaka. Un chronogramme des travaux a été dressé en conseil des ministres l'an dernier. La construction de l'autoroute sera financée par un mécanisme de coopération avec l'Égypte. Bien que l'entreprise égyptienne soit en passe d'obtenir le marché, les experts du ministère des travaux publics seraient dubitatifs sur la technique qu'elle compte appliquer. Le ministre Hatrefindrazana se rend en Égypte pour examiner la compatibilité de la technique de construction mise en avant et sa conformité aux normes internationales et aux réalités géologiques, géographiques ou encore climatiques malgaches.

La RN2 reliant Toamasina à Antananarivo, constitue une artère vitale pour l'économie malgache. 70 % des marchandises débarquées au port de Toamasina sont acheminés vers la capitale via cette route. 1 200 véhicules circulent chaque jour sur la RN2, dont 450 poids lourds. D'ici 10 ans, ce rythme devrait doubler voire tripler. L'autoroute, longue de 260 km, fera gagner 100 km sur l'actuelle RN.

21/05 - L'UE, par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI), officialise son soutien à la réalisation du projet de réhabilitation de la RN13 reliant Tolagnaro à Ambovombe. Un projet dont l'enjeu politique est de taille. Un défi énorme pour l'avenir politique d'Andry Rajoelina qui a déclaré qu'il mettrait fin à sa carrière politique si cette route n'était pas réhabilitée. Avec cette annonce, on peut affirmer que la sanction que la Banque mondiale a infligée à la société française Colas dans le cadre du projet de téléphérique dans la capitale et qui a décroché le marché de la RN13, n'a donc eu aucune répercussion sur le projet routier stratégique visant à désenclaver le Grand Sud. La portion Ihosy – Betroka (120 km) quant à elle, sera réhabilitée sur les fonds propres de l'Etat. Andry Rajoelina a évoqué l'idée que les travaux se feront sous la forme de Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

La BEI soutient également la modernisation de la RN6 entre le port d'Antsiranana et Ambanja. L'accord de financement, d'un montant de 235 millions d'euros, dont 120 millions d'euros à titre de prêt de la BEI et 115 millions en don non-remboursable de l'UE, avait été signé en 2017. Depuis 2015, la Banque européenne d'investissement a prêté 470 millions d'euros à l'appui d'investissements de long terme à Madagascar.

06/05 - France-Madagascar : renforcement de compétences pour la justice malgache. L'ambassadeur de France a rencontré une délégation constituée du responsable du pôle justice d'Expertise France, Axel Gamet, et des représentantes de l'École nationale de la magistrature de Bordeaux, Florence Gilbert et Luce Josselin. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur le renforcement des compétences professionnelles des magistrats, greffiers et agents pénitentiaires malgaches. Cette visite s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la justice de Madagascar (PAJMA.) financé par l'AFD à hauteur de 5 millions d'euros. Ce projet a pour

objectif de rendre les juridictions judiciaires plus accessibles et efficaces et de renforcer l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses missions.

07/05 - Afin d'accroître la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables au changement climatique, les Pays Bas débloquent 160 millions d'euros destinés aux entreprises. Le Fonds néerlandais pour le climat et le développement (DFCD - Dutch Fund for Climate & Development) intéresse plusieurs entreprises malgaches dont les activités sont orientées vers l'adaptation au changement climatique. Divers domaines peuvent être concernés : agriculture durable, pêche et aquaculture durables, adduction et gestion d'eau, boisement et reboisement... A Madagascar, le DFCD identifiera des projets dans les paysages prioritaires de WWF dans les régions Menabe, Melaky, Atsimo-Andrefana, Diana, Sofia et Sava.

10/05 - Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OPEC Fund) fournira un financement de 35 millions de dollars pour un projet destiné à faire face aux effets néfastes de la crise climatique. Il s'agit plus précisément du projet Middle East green initiative financé par l'Arabie Saoudite, destiné à faire face à la crise climatique actuelle à travers le reboisement et la préservation des forêts. Le programme, établi pour 8 ans, vise notamment une utilisation positive des hydrocarbures pour protéger l'environnement. Plusieurs pays africains sont choisis pour développer le concept et Madagascar dont l'engagement s'avère le plus avancé est proposé comme « *le pays pilote de cette initiative* ». Il s'agit, en premier lieu, de vulgariser le concept de cuisson propre qui vise à développer d'autres sources d'énergie, comme le GPL, le solaire, l'hydroélectricité, l'éthanol, le four amélioré. L'exploitation du gisement de gaz de Mahaboboka à Toliara sera relancée. Le projet vise également la reforestation en impliquant le secteur privé à travers l'écotourisme, l'agro-business et la protection de l'écosystème. Enfin, la formation et l'entrepreneuriat féminin seront privilégiés par le projet.

10/05 - « Madagascar mettra plus de 70 ans pour atteindre le niveau du Rwanda en l'absence de réformes audacieuses ». Dans sa fiche de présentation de Madagascar d'avril 2022, la Banque mondiale dresse un portrait peu élogieux de la Grande île. Elle estime que Madagascar pourrait mettre une décennie à inverser la perte de revenus moyens survenue pendant la crise sanitaire de 2020-2022. Ces constatations révèlent que les aides financières de la Banque mondiale, pour diverses raisons, n'ont pas produit les résultats escomptés. Parmi les grandes faiblesses, l'institution pointe « *une inadéquation du capital humain et des infrastructures, une forte prévalence de l'informalité et de l'agriculture d'autosubsistance, ainsi que la faiblesse de la gouvernance et des institutions* ». D'autres tristes records ont été pointés du doigt par la Banque mondiale. Ainsi, Madagascar détient le quatrième taux de malnutrition le plus élevé au monde et 97 % de ses enfants âgés de 10 ans ne savent pas lire ni comprendre un texte court. Pour sortir de cette situation, la Banque suggère « *l'accélération de la campagne de vaccination, le renforcement de la riposte aux récents chocs climatiques, le renforcement de la responsabilité du secteur public, la remise sur les rails des réformes foncières et l'attraction d'investissements indispensables dans les secteurs de l'électricité, du numérique et des transports.* » Pour L'Express, les fractures sociales qui gagent en profondeur font planer chaque jour, la réédition de la révolte populaire du 13 mai 1972.

L'Express écrit : « *Rien en apparence ne permet de dire que l'argent des bailleurs de fonds a été utilisé à bon escient. Pas de réseau routier en bon état, pas de logements sociaux, pas de confort social (eau, électricité), pas de sécurité, éducation et santé dans une situation précaire... À côté, le bâtiment et la vente de voitures de luxe n'ont jamais été aussi prospères. À se demander si l'argent des bailleurs de fonds va ailleurs comme cela avait été déjà le cas il y a quelques années et comme cela a été le cas pour un fonds pour la campagne de vaccination. On n'en serait pas là aujourd'hui si la Banque mondiale avait fait l'audit de l'utilisation de son argent depuis cinquante ans.* »

10/05 - Partenariat Madagascar - Norvège : plus de 400 salles de classe et 450 infrastructures sanitaires ont été construites, réhabilitées et équipées dans le Sud en cinq ans. Cette initiative a permis à plus de 100 000 enfants d'avoir accès à une éducation inclusive et de qualité. Plus de 30 000 enseignants du primaire et du préscolaire ont également pu renforcer leurs compétences pédagogiques.

12/05 - L'ambassadeur de l'UE, manifeste sa disponibilité à accompagner le gouvernement en matière de formalisation des exploitants miniers artisanaux, de lutte contre le travail des enfants et de défense des droits de l'homme. « *Les discussions vont se poursuivre pour élaborer des projets concrets dans ces domaines* », a affirmé le ministre des mines à l'issue de l'entrevue avec Giovanni Di Girolamo. Des personnes ressources de l'UE vont travailler de concert avec les techniciens du ministère.

24/06 - Une équipe du FMI, dirigée par Frédéric Lambert, est à Madagascar pour la deuxième revue de l'accord soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC). Cette mission qui se poursuivra jusqu'au 2 juin permettra d'évaluer les mesures d'ajustement et de réforme sur lesquelles les autorités malgaches se sont engagées pour le rétablissement de la situation macroéconomique du pays. Les réformes structurelles pour réduire les risques budgétaires ainsi que les situations respectives de la Jirama et d'Air Madagascar seront

au centre des discussions. Lors de la première revue de la FEC au mois de novembre dernier, le FMI a notamment proposé de limiter au strict minimum l'injection d'argent public à Air Madagascar.

25/05 - Trois accords de financement signés en marge de l'assemblée annuelle du groupe de la BAD. Il y a d'abord l'accord de prêt à hauteur de 2,4 millions de dollars pour le financement de l'étude de faisabilité du projet Pôle de développement agricole de la rive droite du delta du Bas Mangoky. Il y ensuite le programme de financement des risques et catastrophes en Afrique (Adrifi) sur lequel Madagascar a obtenu un don de 1,9 million de dollars. Il y a enfin l'accord de don d'une valeur de 1,3 million de dollars pour le projet de renforcement de la résilience de la gouvernance par la digitalisation (Progedi). Pour le projet Pôle de développement agricole de la rive droite du delta du Bas Mangoky, qui entre dans le Programme de développement intégré du Grand Sud, l'objectif est d'augmenter la production agricole à travers l'aménagement de 29.000 ha de terrains, le développement des infrastructures d'irrigation, de stockage et de conditionnement collectives et le renforcement des organisations de producteurs.

30/05 - Andry Rajoelina lance une véritable offensive économique auprès des investisseurs dubaïotes lors de son séjour aux Emirats arabes unis. Des dirigeants d'entreprises, venant du monde arabe pour la plupart, avancent des propositions de collaboration sur différents secteurs d'activités. Les investisseurs émiratis se sont bousculés pour entrer en contact avec le président et les ministres qui étaient du voyage. Ils devraient se rendre prochainement dans la Grande île pour concrétiser la coopération. Les domaines de l'agriculture et du développement numérique ont été mis en avant. Le gouvernement se dit déterminé à concrétiser la transformation digitale du pays et à déployer l'e-gouvernance à l'échelle nationale. « *L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que chaque citoyen puisse avoir une identité numérique unique et que chaque citoyen puisse jouir de ses droits grâce à cette identification* », a soutenu le chef de l'Etat. En l'espace de 10 ans, Andry Rajoelina, s'est rendu trois fois aux Émirats arabes unis.

Taux de change au 31/05/22 : 1 euro = 4 329 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook)

Les dessins de presse de Pov :

